

Marly INFOS



BULLETIN MUNICIPAL DE MARLY-LA-VILLE

n° 115
oct. 2020



**Nouvelle
saison
culturelle
2020-2021
p. 8**



**Élections Municipales 2020
p. 20**

**Rentrée 2020
La vie continue !**

RESTAURANT MAISON LUCAS

CAFÉ DES QUATRE ROUTES
60520 LA CHAPELLE EN SERVAL

01 30 35 09 82



Action Dépannage

“Un artisan près de chez vous”

Contrat d'entretien
Dépannage appareils gaz toutes marques
Plomberie - Chauffage - Installation - Ramonage

Tél. : 01 34 72 79 24

14, rue Roger Salengro - 95670 MARLY-LA-VILLE



Mutuelle Complémentaire
Santé & Prévoyance

pour les PARTICULIERS - ENTREPRISES - ARTISANS & COMMERÇANTS

Tarif Jeunes
(18/29 ans)

Tarif Actifs
(moins de 55 ans)

Tarif Familles
(à partir de 3 bénéficiaires)

Tarif Seniors
(à partir de 55 ans)

www.pmf.fr

N° Vert 0 800 449 349

26, rue du Général Leclerc - 95410 Croisley • Tél. : 01 39 83 40 80 - Fax : 01 39 83 45 81
7, rue de la Mareiche - 95180 Menucourt • Tél. : 01 34 42 55 99



LYCEE PRIVE PROFESSIONNEL CROISET

sous contrat d'association

7 Avenue de Joinville – 60500 CHANTILLY Tél. 03 44 57 11 24 – Email : lepp.croiset@free.fr



Depuis 1938

Une école pour vous de Gestion et de vente

Osez le professionnel !

- ➔ BAC PRO VENTE
- ➔ BAC PRO GESTION et ADMINISTRATION
- ➔ BTS GESTION DE LA PME

« L'avenir ne se prévoit pas, il se prépare »





LE MOT DU MAIRE

LE MOT DU MAIRE

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Comment surmonter cette crise sanitaire du COVID-19 sans précédent, continuer à apporter notre soutien aux familles qui sont touchées par la maladie, à rester proches des familles éprouvées, répondre aux exigences sanitaires, aux conséquences économiques que nous ressentons tous et à notre inquiétude pour nos familles, nos enfants, nos amis et voisins ?

En respectant les gestes barrières, en se protégeant, en ayant confiance et en remerciant les services publics qui solidairement ont tenu le coup et sont encore hélas tant sollicités.

Il s'agit de rendre hommage à toutes ces personnes, femmes et hommes, médecins, infirmiers, soignants, agents d'entretien, aides ménagères, agents des fonctions publiques, tous corps de métiers confondus, corps enseignants, gendarmes, pompiers, sans oublier tellement de salariés du secteur privé, avec les caissières, les ripeurs ... mais aussi tant d'autres personnes anonymes, discrètes qui ont fait preuve de courage, de résilience et de générosité pour assurer notre quotidien à tous.

Je sais pouvoir compter en ce début d'année scolaire sur la solidarité, la patience et la compréhension de tous.

Même si le maintien du 1er tour des élections municipales est encore aujourd'hui sensible, je tenais en mon nom et au nom du collectif à vous remercier avec passion de la confiance que vous nous avez accordée, renouvelée, avec ce nouveau mandat pour le bien commun.

Il s'agira pour cette nouvelle équipe de femmes et d'hommes de progrès, issus d'horizons, de parcours et de convictions différents, d'œuvrer et d'aider notre commune à traverser cette période douloureuse, anxiogène sans toutefois mettre entre parenthèses trop longtemps notre programme lié au contexte social et économique..

Un nouveau chapitre s'ouvre **« Continuons, ensemble et solidaires, pour une ruralité moderne »**.

Nous aurons à accueillir chaleureusement en 2021, de nouvelles familles marlysiennes qui devraient pouvoir s'installer aux mois de mars, avril 2021 dans leurs nouveaux foyers sur le secteur des fermes SUD.

Nous continuons notre combat car nous sommes déterminés à relever et à affronter les défis et projets d'urbanisation, de désenclavement routier du centre-ville avec les programmes imposés de logements, accompagnés des nécessaires équipements.

Je connais votre attachement au bien vivre à Marly-la-Ville et nous mettrons tout en œuvre pour que nos actions aillent vers cet objectif, quel que soit notre âge, notre activité, notre mode de vie. La crise sanitaire que nous avons traversée et qui continue à nous éprouver, a perturbé la période électorale avant, mais aussi après. Élu le 15 mars dernier, nous n'avons pu entrer en fonction que le 23 mai et je souhaite que notre sentier puisse suivre le chemin déjà parcouru par nos prédécesseurs.

Je n'oublie pas que nous prenons la suite de personnalités, d'élus, de Maires et adjoints, de personnels, de vies associatives qui ont fait de notre commune ce qu'elle est aujourd'hui, vous les reconnaissez toutes et tous, avec notre ami Patrice, Monsieur Patrice PETRAULT, Conseiller municipal depuis 1983, puis Maire adjoint depuis 1995, qui nous a quittés ce 21 mai, malgré l'espérance.

« Ni éloge, ni hommage pensions nous ? les témoignages pleuvent dans ce ciel gris de tristesse !

Qui aurait pu imaginer cette pandémie ? Cette cruelle disparition ?

Les mots qui vont suivre ne sont pas de VAINS MOTS.



Mon Cher Patrice !

L'Abbé Pierre a dit un jour que « L'AMITIÉ C'EST CE QUI VIENT DU CŒUR QUAND ON FAIT ENSEMBLE DES CHOSES BELLES ET DIFFICILES ».

Très Cher Patrice, je sais, tu sais, ce que nous avons fait ensemble avec toutes les équipes, les personnels durant ces 38 années d'engagement.

Je suis heureux et fier que nous ayons pu les faire ensemble avec nombre d'élus, de Maires, d'adjoints, avec tous les habitants, les personnels, dans cette fraternité, cette complicité qui nous liaient.

Ces mots, ces expressions qui nous frappent en plein cœur :

L'AMITIÉ avec tes convictions pour le bien des autres et avec ta générosité.

Ton caractère ! qui n'empêchait pas l'altruisme, ton esprit de justice, de partage, mais toujours dans le respect de la fraternité, de l'expression politique et syndicale, sans oublier ton engagement pour ta commune dont tu étais UN personnage.

TA FAMILLE avec ta complicité, ta solidarité, l'amour que tu lui apportais.

Ta personnalité si attachante a forcé l'affection de tous, jusqu'au COMBAT, LES COMBATS, L'ULTIME COMBAT !

LE COURAGE dont tu as fait preuve, ton cœur d'Or, généreux et ce malgré ta carapace ont fait de toi un homme chaleureux, estimé.

LA FIDÉLITÉ dans cette amitié forte, cette protection que tu m'apportais rappelleront à jamais cette garde, la garde rapprochée.

Alors, Patrice, les mots, les pages n'y suffiraient pas...

GARDE NOUS !

Nous t'aimons ! »

Pour ce qui est de l'AVENIR, la citation d'Antoine de Saint Exupéry :

« POUR CE QUI EST DE L'AVENIR, IL NE S'AGIT PAS DE LE PRÉVOIR MAIS DE LE RENDRE POSSIBLE ».

Votre dévoué, **André SPECQ**

Initiatives liées au COVID-19

- Pendant le confinement : Plusieurs jolies initiatives ont vu le jour, comme ces messages et dessins accrochés sur ce camion poubelle, en hommage de solidarité.
- Post confinement : Des masques ont été distribués à tous les Marlysiens par les élus. Une distribution a également été effectuée par Monsieur Le Maire, André Specq, aux abords des gares de Fosses et de Louvres.



- Rappel des mesures de sécurité et du respect des gestes barrières : **Par décision préfectorale, le port du masque devient obligatoire sur tout le territoire de Marly-la-Ville depuis le 11 septembre, de 6h à 22h.**



Rue de Cocagne

Attention la rue de Cocagne est accessible le lundi, mardi, jeudi et vendredi en dehors des vacances scolaires sinon les barrières sont fermées.



Les noms sur les boîtes

Merci de bien vouloir indiquer sur votre boîte aux lettres votre nom ou votre numéro d'habitation afin de faciliter le passage de l'appariteur et des livreurs.



SOMMAIRE

INFOS GÉNÉRALES	02
ENTREFILETS	03
VIE LOCALE	04
ENFANCE / JEUNESSE	14
ÉLECTIONS MUNICIPALES	20
VIE ASSOCIATIVE	24
CONSEILS MUNICIPAUX	33
ÉTAT CIVIL	40
AGENDA	42

Marly-la-Ville



Toute l'actualité culturelle de Marly-la-Ville est maintenant sur les réseaux sociaux !

Spectacles à l'Espace Culturel Lucien Jean, animations et festivités, ateliers adultes et en famille, visites à la Bibliothèque Municipale ou encore événements organisés par les Écoles Municipales de Musique et de Danse... restez informés des sorties et bons plans à venir !



Pour suivre toute l'actualité de la commune, rendez-vous sur www.marly-la-ville.fr

Et sur l'application **CentoLive**, à télécharger sur votre smartphone.

Toki street salon de Tatouage



Kloé Teste, jeune marlysiennne de 22 ans, est à l'initiative du salon de tatouage Toki Street situé à Ecouen dans le 95.

Elle est accompagnée d'Ypso Lehnsherr, chacune ont leurs domaines de prédilection dans le tatouage ce qui permet une

grande complémentarité. En 2018, Toki Street voit le jour après que Kloé ait traversé le parcours du combattant en tant que tatoueuse car « être une femme ou une minorité dans le milieu du tatouage réduit nos chances de réussir ». Son but ? Créer un endroit qui soit accessible à tous(tes), inclusif, autant pour les artistes que pour les clients(tes).

Le salon est par ailleurs géré uniquement par des femmes. Toki Street c'est aussi un espace de parole où les gens peuvent se confier et être eux même. « Avant d'être tatoueuses nous sommes humaines et nous basons beaucoup de notre travail sur la communication et l'échange » nous dit-elle.

L'équipe se base sur son savoir-faire sur la sécurité, la santé et le bien-être des clients(tes). Les conditions d'hygiène et d'accueil sont leurs priorités.



7 rue Georges Joyeux - - 95440 Ecouen
Instagram : @ypso.tattoo
@kimhanatattoo
tokistreetstudio@gmail.com

Pas de panique ! Le TAM va revenir

Mais où est passé le TAM ?

C'est sûrement la question qui vous trotte dans la tête ces derniers temps.

Alors pas d'inquiétude, la crise sanitaire nous a un peu éloigné de vous... Mais nous n'avons pas tiré notre révérence !

De nouveaux projets sont en préparation. Ce ne sera pas pour cette saison malheureusement, il faudra donc vous tenir prêt à venir passer une bonne soirée avec nous.

Eh oui ! Car sans vous, notre cher public, nous ne sommes rien. Nous comptons sur vous et votre fidélité.

Nous vous donnons rendez-vous au prochain levé de rideau.





Sylvie Jalibert,

Maire adjointe chargée de la Communication, des Animations et des Festivités

Cérémonie du 23 mai



Journée nationale en hommage aux victimes de l’esclavage colonial

Depuis plusieurs années, une cérémonie d’hommage a lieu à Marly-la-Ville. Ce 23 mai 2020, c’est en présence de monsieur le Maire, André SPECQ, du Maire de Fosses, Pierre BARROS, des conseillers municipaux de nos deux municipalités et des représentants de l’association CM98, Monsieur et Madame PEROUMAL que cet hommage fut rendu.

Marly Fleuri – 20 juin

Le jury est passé le 20 juin dernier pour noter les maisons inscrites à ce concours dont le but est le fleurissement et l’embellissement de notre ville.

22 personnes ont souhaité participer à ce concours.

Cette année, comme tous les autres événements, la remise du concours du Marly Fleuri, n’a pu se tenir compte tenu du protocole sanitaire à mettre en place dans les lieux publics.

Les 3 premiers retenus pour cette année :

- 1^{er} prix Mme ALLAINGUILLAUME
- 2^{ème} prix Mme DELTEIL
- 3^{ème} prix M. DUPAGE

Félicitations à tous !



De nombreuses maisons contribuent à l’embellissement de leur quartier et donc de Marly-la-Ville, sans participer à ce concours, nous les invitons à s’inscrire l’année prochaine !

Cérémonie du 14 juillet

La cérémonie du 14 juillet s’est tenue en comité restreint, dans le respect des consignes sanitaires.





Forum de la vie locale et associative

Le Forum de la vie locale et associative s'est tenu le samedi 5 septembre, dans le respect du protocole sanitaire en vigueur. Merci à tous pour votre participation !



Parcours sportif

Près du COSEC, un parcours sportif avec trois premières activités est ouvert.

Planches pour développer ses abdominaux, slalom pour améliorer son jeu de jambes, échelle et barres de traction pour les bras.



Les premiers pratiquants ont déjà fait connaître leur satisfaction et leur souhait que d'autres agrès complètent cette première série.



Michèle Lelez-Huvé,
Maire adjointe chargée de la Culture

Bibliothèque Municipale

Une nouvelle boîte à lire s'est installée à Marly-la-Ville !

Vous pouvez dès à présent profiter d'une toute nouvelle boîte à lire, installée devant l'Espace Culturel Lucien Jean !

La commune en compte désormais 4 au total :

- École du Bois Maillard
- Mairie, entrée du RAM
- Dalibard

- Nouveau : Espace Culturel Lucien Jean

Pour lire, partager, emprunter, déposer... dans une logique collaborative et solidaire.

Ces boîtes à lire ont été installées en partenariat avec l'entreprise solidaire Recyclivre.

Depuis la mise en place du Point Livres sur la commune en 2019, 2 653 livres ont été mis en vente, 991 livres se sont vendus, ce qui a permis de collecter la somme de 520€ pour l'association SoMaBé (Solidarité Marly Bénin).



Donner une 2^{ème} vie
à 991 livres, c'est :



7,6 arbres sauvés



302 255 litres d'eau économisée



429 kg de CO2 non rejetés



38 heures en insertion chez
notre partenaire Ares

École Municipale de Musique

Se réinventer face au virus



« La chanson chocolat », montage vidéo réalisé pendant le confinement avec les élèves de l'École Municipale de Musique de Marly-la-Ville, sur l'idée de leurs professeurs de formation musicale Sandrine Gaudillère et Violaine Aucante.
Une vidéo à découvrir sur le site www.marly-la-ville.fr et sur Facebook @EspaceLucienJean

Traditionnellement formés à un enseignement « en présentiel », où le face à face pédagogique est la règle, les professeurs ont dû opérer une mutation dans leur métier et revoir, en partie, les modes de transmission de leur art. Cours en visio-conférence, partage de contenus, montage de vidéo, etc., ils ont, dans l'urgence, dû s'adapter et maintenir au mieux le lien avec les élèves.

Cela étant, les pratiques collectives, en raison de la nécessaire distanciation sociale, ont souffert plus que les autres disciplines du fait de l'impossibilité technique de mettre en place des répétitions à distance. De même, tous les événements (kioskamusic, concerts carte blanche...) ont dû être annulés.

Aujourd'hui, l'École Municipale de Musique accueille de nouveau des élèves, avec les contraintes liées à la circulation du virus certes, mais aussi avec l'objectif clairement affiché par l'équipe professorale de jouer son rôle dans la vie culturelle de la ville afin de permettre à tous de tourner la page, en musique, de cette étrange année.

École Municipale de Danse

Même si 2020 fut une année atypique, l'École Municipale de Danse n'a pas manqué d'idées pour que la Danse reste présente chez nos danseurs amateurs et pré-professionnels en proposant différentes occasions de se produire.

La Nuit des conservatoires

Pour célébrer cet événement national, l'École de Danse en collaboration avec l'École de Musique a pu présenter une soirée consacrée aux arts que sont la Musique et la Danse.

Les Évaluations internes

Le 5 février, petits et grands de toutes les disciplines (classique, jazz et contemporain) se sont présentés sur la scène de l'Espace Culturel Lucien Jean pour leurs évaluations sous le regard bienveillant d'un jury professionnel.



Le confinement n'a pas arrêté les élèves, qui en ont profité pour participer au « **Grand Prix Confidance** » où elles ont obtenu de très bons résultats.

Ne pouvant présenter son spectacle les 14 et 15 juin la direction de l'École de Danse souhaite finir l'année dans la convivialité, le partage et la bonne humeur.



Pour cela, une **semaine exceptionnelle** a été mise en place : des cours de danse éveil, classique, jazz et contemporain ont été dispensés par l'équipe pédagogique sur le parvis de l'Espace Culturel Lucien Jean et se sont clôturés par un goûter autour de notre art : La Danse.



Participation aux Concours Régionaux et Nationaux

Nombreuses sont les élèves de l'École de Danse qui ont participé à des concours et nous tenons à les féliciter !

► « Le Concours Arabesque » en Belgique

Nous félicitons :

- Flore Morea pour son 1^{er} prix
- Loane Selimi pour sa participation
- Le Groupe «Back to Roots» pour sa 1^{ère} Mention.

► « Le Grand Prix du Val-d'Oise » à Cergy

Nous félicitons Maelys Tesson-Dure et Meiline Saussay pour leur 3^{ème} prix.

► « Le concours de la CND » au Perreux-sur-Marne

Nous félicitons :

- Clelia Lucchesini, Oumy Traore, Anais Josse et Meva Buisson, Hina Cros, Flore Morea, Ilona De Oliveira et Loane Selimi pour leurs 2^{ème} prix.
- Juliette Sutherland pour son 1^{er} prix National qui l'a qualifié pour le Concours National de la CND.
- Le Groupe « Back to Roots » qui a obtenu un 1^{er} prix National et décroche sa place pour le Concours National de la CND.



Une nouvelle saison à l'Espace Culturel Lucien Jean

Votre saison culturelle commence ! Arts de rue, cirque, danse, musique, théâtre mais aussi de la magie et de l'humour vous attendent...

Danse & Exposition Ouverture de Saison 2020-2021

Pour commencer, nous vous attendons le samedi 3 octobre 2020 à partir de 19h pour fêter notre lancement de saison avec au programme de la soirée, une **exposition d'art abstrait, proposée par Cédric Schorno**, suivie du **spectacle de danse jazz "Dé-Balles" de la compagnie ScatDCie**. Tel un voyage au travers des émotions vécues lors d'une journée, cette pièce chorégraphique est destinée à traverser des ressentis divers au cours d'instantanés ordinaires de la vie.

➤ **Samedi 3 octobre 2020 à partir de 19h**

Gratuit et tout public

Théâtre - « Le Cercle de Whitechapel »

Les enquêteurs du "Cercle de Whitechapel" s'affairent à trouver le coupable d'une série de meurtres étranges. Une enquête mêlant humour et suspens qui vous captivera jusqu'à la dernière seconde !

➤ **Vendredi 16 octobre 2020 à 20h30**

Tarifs : 9€/5.50€/2.80€

Exposition & Atelier pop-up - Théâtre de Papier & Exposition « Millefeuilles »

Munis d'une lampe de poche vous êtes invités à explorer un espace plongé dans la pénombre. Au gré des faisceaux lumineux tout un monde de papier se dévoile, des silhouettes apparaissent en quête de mouvement... Dans le cadre du Festival Théâtral du Val d'Oise, la *Compagnie Areski* vous propose "Millefeuilles" le théâtre de papier ainsi qu'un atelier pour apprendre à confectionner son livre pop-up.

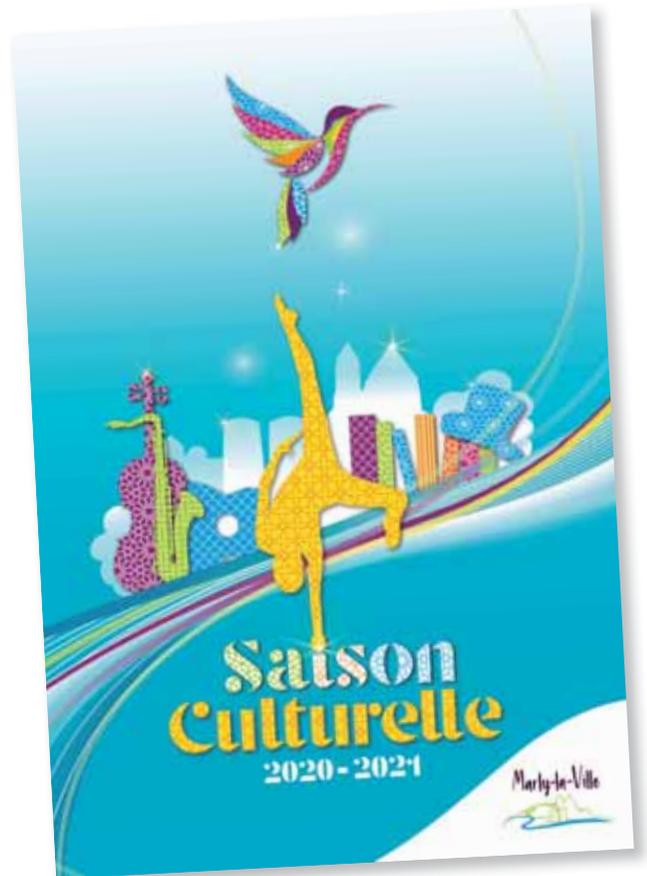
➤ **Mercredi 25 novembre 2020**

13h30 → Atelier

14h45 et 15h30 → Spectacle

Tarifs :

- Spectacle : 5,50€ (adultes), 2,80€ (moins de 18 ans)
- Atelier : 3€ par personne (sur réservation, dans la limite des places disponibles)



Concert - « Les Fouteurs de Joie »

Découvrez "Les Fouteurs de Joie", un spectacle musical aux textes drôles et affûtés, où cinq compères, multi-instrumentistes vous feront entrer dans leur univers.

➤ **Vendredi 18 décembre 2020**

Gratuit sur présentation d'un jouet neuf

Cirque - « Huitième Jour »

Découvrez "Huitième Jour", par la Compagnie La Mob à Sisyphe. *Huitième Jour* c'est le raté-réussi, l'ampoule qui se brise, le corps qui chute, le plaisir du geste, l'anxiété soudaine, le triomphe arraché aux vents, les doigts qui glissent, le plaisir d'une catastrophe rondement menée. Et ce qui reste, après.

➤ **Vendredi 8 janvier 2021**

Tarifs : 9€/5.50€/2.80€

Illusion et Mentalisme - Clément Freze

Entrez dans un monde magique avec Clément Freze... Résolvez le meurtre de la Comtesse à travers illusion, psychologie et hypnose. « Une affaire du XIX^{ème} siècle » vous invite à vous livrer à des expériences défiant l'entendement. Les spectateurs deviendront également acteurs !

➤ **Samedi 23 janvier 2021 à 20h30**

Tarifs : 9€/5.50€/2.80€



©Fifou

Bun Hay Mean, « Chinois Marrant ».

Humour - Bun Hay Mean

Retrouvez le **Chinois Marrant** préféré des Français à Marly-la-Ville !

Pendant plus d'une heure, Bun Hay Mean va vous embarquer dans son univers délirant et absurde. Rythmé entre impro, humour décalé et anecdotes, ce spectacle est garanti 100% drôle !

➤ **Samedi 6 mars 2021 à 20h30**

Tarif unique : 20€

Théâtre - « Le Dîner de Cons »

Tout le monde connaît cette pièce culte de Francis Weber, *Le Dîner de Cons*.

La compagnie Cléante nous proposera cette saison de revivre sur scène les instants mythiques de ce face à face féroce, émouvant et drôle, servi par des comédiens talentueux !

➤ **Samedi 10 avril 2021 à 20h30**

Tarifs : 9€/5.50€/2.80€

Danse & Atelier en duo - « Répliques »

Entre envolées chorégraphiques, acrobaties, chutes et jeux d'équilibre, ce duo de choc propose une joyeuse quête du dépassement de soi. Autour d'un dispositif scénographique circulaire et en mouvement, les interprètes cherchent l'équilibre et la suspension pour frôler les spectateurs et les emporter dans le mouvement. Avant le spectacle, participez à l'atelier en duo pour travailler sur les mouvements du corps entre parents et enfants...

➤ **Mercredi 12 mai 2021**

15h → Atelier

17h → Spectacle

Tarifs :

• Spectacle : 5,50€ (adultes), 2,80€ (moins de 18 ans)

• Atelier : 3€ par personne (sur réservation, dans la limite des places disponibles)

Performance & Atelier Street Art - « Marly Art »

Venez participer à cette journée exceptionnelle placée sous le signe du Street Art.

Deux artistes du **VEC Crew** (Vivre En Couleurs), nous proposeront un atelier pour s'initier aux pratiques du graffiti en toute sécurité ainsi qu'une performance où sera réalisée pour le public de Marly-la-Ville, une fresque géante qui donnera lieu par la suite à une exposition.

➤ **Mercredi 16 juin 2021 à partir de 10h**

Tarifs : • Spectacle : 5,50€ (adultes), 2,80€ (moins de 18 ans)

• Atelier : 3€ par personne (sur réservation, dans la limite des places disponibles)

Au programme de cette nouvelle saison également :

- Des spectacles jeune public à destination des écoles, du relais d'assistantes maternelles et du centre de loisirs
- Des spectacles associatifs
- Des expositions gratuites et ouvertes à tous
- Des animations, ateliers et spectacles proposés à la Bibliothèque Municipale
- Des événements organisés par les Écoles Municipales de Musique et de Danse tout au long de l'année.

Retrouvez l'ensemble de notre programmation sur www.marly-la-ville.fr

Le programme de la saison est disponible en libre accès à l'Espace Culturel

Abonnez-vous sur :

 [Facebook@EspaceLucienJean](https://www.facebook.com/EspaceLucienJean)

et

 [Instagram@espace_lucien_jean](https://www.instagram.com/espace_lucien_jean)

Pour réserver vos places dès à présent, contactez-nous au 01 34 31 37 60

L'Espace Culturel Lucien Jean met en place toutes les mesures sanitaires nécessaires pour accueillir le public et les artistes en toute sécurité.

Nous appliquerons notamment le port du masque obligatoire pour toute personne de plus de 11 ans, la désinfection des mains, le respect de la distanciation en salle, un sens de circulation unique, la ventilation et le nettoyage de tous les espaces avant et après chaque représentation.





La rentrée scolaire 2020-2021

Nouvelle rentrée des classes particulière pour ce mois de septembre, avec un petit air de rentrée précipitée comme le 22 juin dernier...

Nous espérons que tout le monde a bien profité des vacances bien méritées, ici ou ailleurs, même avec l'application des gestes barrières à respecter, la pression et le stress générés par la période du confinement.

Continuons tous d'appliquer ces gestes essentiels pour stopper les contaminations.

La situation nous a contraint à poursuivre le protocole sanitaire que nous avons mis en place après le déconfinement et nous sommes très attentifs à son respect.

BILAN PÉRIODE CONFINEMENT & DÉCONFINEMENT

Des informations ont été diffusées sur le site de la commune (dès que cela a pu se faire) quant à la reprise progressive des élèves à compter du 11 mai, et au fur et à mesure des consignes et procédures réceptionnées. Une autre étape le 25 mai, puis une autre encore le 22 juin...

Des enfants de personnels soignants ont été accueillis à l'école de la Garenne durant toute la période du confinement par des enseignants qui se sont relayés. Nous les remercions pour leur implication.

Le personnel municipal du Service Entretien/Restauration a effectué un travail remarquable de nettoyage, désinfection, ménage, selon les consignes du Protocole de la Covid19, à un rythme bien plus fréquent que la réglementation habituelle. Nous remercions tous les agents !

Le personnel du Service Enfance a accueilli lui aussi les enfants des personnels soignants pendant la durée du confinement et a assuré, depuis le déconfinement, un soutien quotidien auprès des enseignants. Il a également repris les accueils périscolaires et du Centre de Loisirs. Nous remercions tous les agents !

Nous gardons en mémoire ce difficile moment vécu par tous, de manière différente, poursuite du travail, télétravail, chômage, confinés à la maison ou en appartement, avec ou sans jardin, avec ou sans enfants qui poursuivent leur scolarité, près ou loin de ses proches, avec les émotions et les inquiétudes pour les malades, les personnes qui nous ont quittées... Nous n'oublierons jamais.



LES ÉCOLES

L'école maternelle du Bourg qui avait perdu une classe à la rentrée 2019-2020 était en surveillance pour cette rentrée. Elle a vu ses effectifs en augmentation, ce qui a permis la réouverture d'une 3^{ème} classe. Deux nouvelles enseignantes sont accueillies sur cette école et nous leur souhaitons la bienvenue.

L'école élémentaire de la Garenne se voit dotée, elle aussi, de l'ouverture d'une nouvelle 6^{ème} classe.

C'est grâce à la mobilisation des parents d'élèves et des élus que nous n'avons pas eu à déployer les grands moyens auprès de l'inspection d'académie. Nos chiffres parlaient d'eux-mêmes. Et sur Marly-la-Ville, nous sommes fiers de pouvoir compter sur tous pour le bien être de nos enfants et celui de leurs enseignants.

C'est donc la 3^{ème} année qui redémarre pour tous avec un rythme de 4 jours imposés, depuis la suppression des rythmes scolaires à 4 jours ½ et des NAP : l'école fonctionne donc les lundi, mardi, jeudi, et vendredi.



LES TRAVAUX

Durant l'été, et malgré la perturbation des plannings de cette année si particulière, de nombreux travaux prévus sur 2020 ont pu être réalisés dans nos écoles. Les élus y tenaient et nous remercions les services techniques qui ont tout mis en œuvre pour y parvenir. Ils ont été secondés sur certains chantiers par des entreprises extérieures, vue l'ampleur du travail.

LA RESTAURATION

Le SIRESCO a poursuivi son service également avec ses 15 engagements pour une restauration durable. (Site internet du SIRESCO : <https://www.siresco.fr>)

Les élus ont décidé de maintenir les tarifs du repas à 3,26 € pour les familles.

Afin de soutenir les familles qui ont souffert financièrement durant le confinement, les élus ont décidé de faire un geste sur les prochaines factures concernant la restauration.

LES PAUSES MERIDIENNES

Pour les écoles maternelles, les temps de pause méridienne (dont la restauration) se font sous la responsabilité du Service municipal de Restauration/Entretien et sont pris en charge par les ATSEM.

Pour les écoles élémentaires, les temps de pause méridienne (dont la restauration), se font sous la responsabilité du Service municipal de l'Enfance et sont pris en charge par les Animateurs.

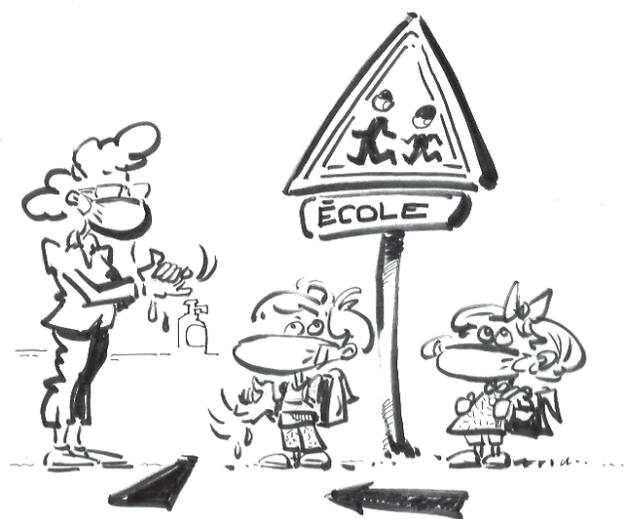
LES ACCUEILS PERISCOLAIRES

Nous vous rappelons que les temps d'accueil périscolaires (pré et post) ainsi que l'accueil au Centre de Loisirs du mercredi dépendent du Service municipal de l'Enfance.

Les personnels des Services municipaux restent à votre écoute pour toute information.

LE COLLÈGE

Pour rappel, le « cru » 2019 était bon avec un taux de réussite global de 89,7% pour 144 candidats. Il comporte aussi de bons résultats en termes de mentions puisque 71% des candidats admis ont obtenu une mention.



La restauration scolaire

LE SIRESCO, qu'est-ce que c'est ?

Notre rentrée des classes de septembre s'est plutôt bien passée à Marly-la-Ville, malgré les conditions et contraintes sanitaires.

Les élections du mois de mars et la mise en place du nouveau conseil municipal ont été bouleversés par les événements liés à la Covid-19, et dans tous les domaines. Malgré tout, il a fallu continuer de travailler pour la commune.

Après l'élection du Maire et des adjoints le 23 mai, a eu lieu la désignation des délégués le 22 juin, suivie de l'installation des commissions.

En ce qui concerne le SIRESCO (Syndicat Intercommunal de Restauration Scolaire), les délégués titulaires ont conservé leur délégation. Il s'agit de Mesdames Sylvie JALIBERT et Fabienne GELY.

Elles seront accompagnées par deux nouvelles déléguées suppléantes, Mesdames Charline VARLET et Sandra BOLOSIER. Ces deux nouvelles élues, très investies seront d'autant plus impliquées, qu'elles ont des enfants scolarisés qui déjeunent dans nos restaurants scolaires.

La qualité des repas que nous servons aux enfants reste notre priorité.

Du côté du SIRESCO aussi, un nouveau bureau a été élu fin juillet. Ce nouveau bureau, composé d'élus des 19 communes adhérentes, se réunira en Comité, comme le faisait les précédents à un rythme d'environ 6 fois par an. Ce bureau comprend un Président et neuf Vice-Présidents.

À ces comités, où les orientations, budgets, et décisions importantes sont votés par les élus, se rajoutent des réunions de travail au sein du SIRESCO avec les responsables de ses différents services et les responsables des services des différentes communes.

Et à celles-ci, également d'autres commissions travaillent sur différents sujets tels que les engagements pris, le Bio, le label

Ecocert, Mon Resto Responsable, les recettes végétariennes, la suppression des additifs et aliments ultra-transformés, etc.

Pour plus d'information, rendez-vous sur le site du SIRESCO www.siresco.fr

Vous y trouverez également les menus de vos enfants.

Pour information, vous trouverez ci-dessous quelques explications tarifaires qui vous éclaireront sur notre fonctionnement et vous permettront de comprendre la nécessité d'inscrire vos enfants dans les délais pour ce service que nous vous proposons à des tarifs souhaités au plus juste.

Vous constaterez que le choix des élus a été que la municipalité garde à sa charge entre 60 et 70% du coût réel de ce service.

La stabilité de ces tarifs ne peut être maintenue, malgré notre volonté d'élus, que dans la mesure où vous, parents, jouerez le jeu !

En effet pour réduire les coûts au maximum, il est nécessaire de nous organiser en amont pour les plannings des personnels d'animation, de restauration et d'entretien, tenant compte de nos contraintes d'encadrement ALSH qui sont plus strictes quant au nombre d'enfants que celle d'un enseignant en classe.

Concernant les commandes de repas, celles-ci sont passées au SIRESCO 5 jours plus tôt, les repas sont livrés la veille, et bien entendu seront facturés à nos services, qu'ils soient consommés ou non. Nous vous rappelons que des élus sont présents au comité du SIRESCO et veillent au maintien de la qualité, du coût des repas, et de la facturation faite aux municipalités.

Les tarifs

- Coût d'un repas enfant facturé par le SIRESCO à la municipalité : **3,47 €**
- Coût des charges de personnel et de fonctionnement (matériel, vaisselle, eau, électricité, entretien, etc.) : **13,00 €**
- Facturation d'un repas aux familles : **3,26 €**



Au collège Françoise Dolto

Nous voici en septembre, rentrée scolaire pas ordinaire. Nous n'avons pas pu souhaiter de bonnes vacances à nos élèves en juillet, ni accueillir nos futurs 6^{èmes} comme nous en avons l'habitude.

A la suite de la fermeture de tous les établissements scolaires le 16 mars, le collège a pu rouvrir ses portes, le 2 juin pour les 6^{èmes} et 5^{èmes}, puis le 22 juin pour les deux autres niveaux, mais bon nombre d'entre eux n'ont pas souhaité revenir. Les épreuves écrites du brevet des collèges ont été annulées mais le diplôme a toutefois pu être décerné à 95.6% des élèves de 3^{ème}. Parmi les lauréats, 86% ont reçu une mention.

Félicitations à tous et bonne route au lycée !

Nous avons espéré que les vacances d'été nous permettent de revenir à la normale mais la fin août nous a montré qu'il fallait, non seulement rester vigilants, mais aussi nous préparer à affronter un rebond de l'épidémie. Le collège s'est organisé pour cela, tout d'abord d'un point de vue sanitaire par un investissement important dans du matériel

de protection (masques, gel, ...) mais aussi sur l'aspect pédagogique par un renforcement de l'accompagnement en groupe restreint (dispositif Soutien et approfondissement) ainsi que par du tutorat. Le confinement aura laissé des traces en chacun de nous, à des degrés divers. Notre ambition est de faire que cette année soit la plus normale possible et de rattraper le retard inévitablement pris en accompagnant les plus fragiles.

Les informations importantes sont mises à jour très régulièrement sur l'Espace Numérique de Travail accessible à chaque élève du collège et à leur famille.

Le site internet du collège accessible à l'adresse www.clg-dolto-marly.ac-versailles.fr est aussi mis à jour régulièrement. N'hésitez pas à aller le visiter !

Bonne rentrée à toutes et à tous, et restons prudents.

**Emmanuel Auzély,
Principal du collège Françoise Dolto**



Isabelle Deswarte,
Maire adjointe chargée de la Petite enfance,
Enfance, Jeunesse



Le Centre de Loisirs

En juillet

Malgré des restrictions de déplacements, l'équipe d'animation a fait voyager les enfants autour de la Terre à travers le thème « Tour du Monde ». Un espace offrant de nombreuses activités diverses et variées dans une ambiance « base de loisirs » a été créé.

Des activités sportives et manuelles ont permis aux enfants de découvrir différentes cultures.

Tout au long du mois de juillet, les enfants ont également participé à des initiations encadrées par des intervenants spécialisés (Percu.Pan, Danse freestyle, Escrime...)

Les mini-stages de l'été

Afin de respecter au mieux, les gestes barrières dans la mise en place des stages de cet été, il a été proposé de faire découvrir tout un ensemble d'activités sportives et culturelles à nos jeunes marlysiens, âgés de 2 à 16 ans.

En effet, les enfants ont pu s'essayer aux activités suivantes : cirque, danse contemporaine, chant/percussions, tennis, tennis de table, football, hand-ball, athlétisme et ultimate. Toutes les activités ont été encadrées par le personnel des différents services municipaux tels que l'Enfance et les Écoles Municipales de Musique et de Danse. Quelques familles ont pu assister à une représentation de leurs enfants au terme de 5 jours avec Mathilde et Pascal.



En août

Tout au long du mois, les enfants ont pu vivre des activités de découverte musicale et culturelle.



Une journée « Épopée médiévale » avec un retour dans l'histoire pour se projeter en tant que chevalier...



Avec la canicule, les jeux d'eau ont été très appréciés par les petits comme les grands



Des sorties ont ponctué cette session d'août comme le Zoo de Thoiry, la base de St Leu d'Esserent etc.



Atelier percussion proposé par Pascal de l'École Municipale de Musique



À la bibliothèque

On écoute, on chante et on manipule même les instruments de musique de Violaine.

Le jeudi 30 janvier, le RAM en partenariat avec la Bibliothèque Municipale, a proposé à l'ensemble des assistantes maternelles de participer à un temps de conte avec une conteuse professionnelle.

Yaida nous a fait voyager tout au long de l'histoire de la balade de l'escargot Léo.

Après avoir été attentifs tout au long du conte, les enfants ont pu manipuler les petits animaux en tissu de l'histoire et leurs instruments de musique.

Les assistantes maternelles accueillent vos enfants à leur domicile mais c'est aussi une équipe qui travaille sur des projets communs avec le Relais Assistantes Maternelles.



Chacun trouve sa place en fonction de ses envies et son humeur : coins jeux, chants, peinture, collage, craie, lecture...



Le Relais Assistantes Maternelles

Au COSEC

On grimpe, on escalade, on court, on saute, on chante, on danse

La salle du dojo n'était plus assez grande pour accueillir tout le monde, alors nous avons investi également la salle de danse. Parents et assistantes maternelles se retrouvent autour d'un atelier de motricité pour le plus grand bonheur des petits qui rencontrent plein de copains et copines.



Pendant le confinement

Nous ne pouvons pas nous rencontrer, ni créer ensemble pendant quelques temps alors...

Pendant et après le confinement, les activités du RAM continuent mais à distance.

Au programme la mise en place de petits défis, rien de très compliqué : dessins, peintures...

Chacun, comme il le peut, fait alors avec son enfant « une œuvre d'art » ; parce que toute production d'enfant est une œuvre d'art. Parents et assistantes maternelles y participent avec leurs enfants.

Les œuvres réalisées sont envoyées au RAM.



Pour participer à ces ateliers avec vos enfants, assistantes maternelles ou familles, n'hésitez pas à me contacter :

Delphine Saumard,

Responsable Relais Assistantes Maternelles / Accueillante LAEP

01 34 68 14 91 ou 07 72 72 11 12

ram@marlylaville.fr

L'été 2020 au RAM

Le virus n'étant pas parti en vacances, les assistantes maternelles avec le RAM ont pu participer à des ateliers mis en place en extérieur dans une cour d'école entièrement aménagée pour les enfants qu'elles accueillent.

Tout en respectant les mesures sanitaires nécessaires, nous avons profité d'un beau mois de juillet.

Du coin bébé aux jeux de transvasement ; des courses de bolides aux légos ; des dessins au jardinage, petits et grands ont trouvé leur bonheur.



Et enfin, pour clôturer ce mois de juillet, les enfants et leurs assistantes maternelles ont participé au mini stage cirque au COSEC. Diana, l'intervenante spécialisée en art circassien, nous a proposé de nombreux ateliers de mimes, jongleries, acrobaties. Après avoir franchi le parcours des crocodiles, nous avons traversé le fil d'Ariane pour enfin monter sur la boule... Des aventures pleines de sensations et d'émotions.

Le RAM est ouvert tous les matins pour des accueils d'assistantes maternelles ou familles (sur inscription).

Et l'après-midi pour des rendez-vous parents ou professionnels dans les locaux du RAM.

Dès le mois de septembre le Lieu d'Accueil Enfants Parents rouvre pour les enfants de 0 à 4 ans accompagnés d'un parent, tous les mardis matins (hors vacances scolaires), de 9h00 à 11h30, sans inscription, gratuit et anonyme.

En septembre, nous verrons si l'olivier, les œillets, la coriandre, le basilic et le persil ont bien poussé.



Nous avons même eu le droit d'écrire sur le sol avec des grosses craies.

La Maison des Jeunes

La Maison Des Jeunes est un espace de vie, d'information, de rencontres et d'animations ouvert à tous les jeunes dès leur entrée au collège. Elle propose tout au long de l'année des activités sportives, culturelles ou manuelles.

L'équipe d'animation accueille pour chaque période de vacances scolaires les jeunes Marlysiens. Ils ont la possibilité de choisir entre plusieurs formules : avec ou sans repas en demi-journée ou en journée complète de 9h00 à 16h30.

Au cours de cet été, les jeunes ont pu faire du golf à Bellefontaine, se baigner à St Leu... Une salle d'échappée game et un bowling ont été très appréciés. Les activités sportives telles que : tennis de table, football-freestyle, initiation à l'escrime, et aussi une course d'orientation ont permis de passer un été convivial ! Pour la rentrée de septembre, venez vous inscrire, nous vous attendons.





Fortes chaleurs Vacances 2021

Le 16 juillet a débuté la distribution de brumisateurs à l'attention de nos seniors afin de prévenir d'un épisode de forte chaleur.

Celui-ci est réutilisable et fonctionne à pompe manuelle, un petit geste pour notre planète écologique et économique.

La distribution a été effectuée par les élus. Les seniors absents ont été invités par un avis de passage dans leur boîte aux lettres à venir les retirer à la mairie.

Suite à la COVID-19 et concernant les séjours des seniors très attendus par les habitants de notre commune, l'équipe municipale a dû prendre des décisions rapides afin de garantir la sécurité de nos aînés, tout en préservant économiquement les prestataires retenus par les membres de la commission de l'action sociale.

Les voyages seront décalés d'une année : le séjour en Normandie aura lieu en juin 2021 et celui de Prague en septembre/octobre 2021. Nous vous tiendrons informés des dates retenues, les personnes qui devaient partir recevront un appel téléphonique en priorité afin de savoir si elles maintiennent leurs inscriptions.

Distribution de masques



Pour garantir la sécurité des marlysiens, Monsieur le Maire et son conseil municipal ont fait le choix d'acquérir des masques.

Des masques en tissu 100% coton, lavables et fabriqués en France ont été distribués selon l'organisation des colis de fin d'année menée par Aurélie et Sylvie. Dans un contexte difficile, les élus et les agents municipaux, ainsi que des bénévoles ont distribué les masques aux seniors le week-end du 16 mai 2020.

Restons vigilants, respectons les gestes barrières et préservons-nous afin que cette terrible crise soit derrière nous !



Dégustation du colis des anciens

Les élus de Marly-la-Ville font perdurer la tradition des colis de Noël

auprès des anciens, c'est aussi une façon pour eux de poursuivre le travail de Patrice PETRAULT, Maire adjoint aux affaires sociales, qui nous a quittés beaucoup trop tôt.

Cette mission si chère au cœur de Patrice de s'occuper de «ses anciens», nous ramènera toujours à sa mémoire et nous la poursuivrons, aussi pour lui.

Après la sélection des prestataires, leurs échantillons sont arrivés en mairie pour dégustation.

Accueillis chaleureusement par Aurélie et Sylvie, les agents du CCAS, les élus se sont réunis le 1^{er} juillet pour goûter et choisir entre les différents plats qui composeront le colis de Noël offert en décembre à nos marlysiens retraités de 60 printemps révolus.

Chacun pourra ainsi profiter d'un repas festif, le jour même de Noël ou tout autre jour à sa convenance. Les colis seront remis au domicile de chacun par les élus toujours fidèles à cette distribution traditionnelle.

C'est avec l'eau à la bouche que nous vous souhaitons par avance, **un bon appétit !**

Les membres du CCAS

Pour contacter le Centre Communal d'Action Sociale :
Aurélie Masse et Sylvie Darmigny au 01 34 47 46 55

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2020

Résultats visibles sur <https://marly-la-ville.fr>

Le 23 mai 2020, le Conseil Municipal s'est réuni pour élire le Maire et ses adjoints.



André SPECQ
Maire



Michèle LELEZ-HUVE
1^{ère} Maire Adjointe



Pierre-Yves HURTEL
4^{ème} Maire Adjoint



Sylvaine DUCELIER



Patrick RISPAL



Philippe LOUET



Daniel MELLA
2^{ème} Maire Adjoint



Isabelle DESWARTE
5^{ème} Maire Adjointe



Muriel AUGLET



Charline VARLET



Sylvie JALIBERT
3^{ème} Maire Adjointe



Robert WALLET
6^{ème} Maire Adjoint



Pierre SZLOZEK



Fabien PETRAULT



Fabienne GELY
7^{ème} Maire Adjointe



Corinne MISIAK



Patricia GALLO



Claire BREDILLET



François DUPIECH



Geoffrey QUIQUEMPOIS



Bruno POUPAERT



Michèle DERONT



Laurent CHANUT



Sandra BOLOSIER



Rachel GALLET



Héroïse BROUT



Yonn MAGIS



Michel LONGOU



Virginie DIAS





COMMISSION DES FINANCES

SPECQ André
LELEZ-HUVE Michèle
MELLA Daniel
JALIBERT Sylvie
HURTEL Pierre-Yves
DESWARTE Isabelle

GELY Fabienne
WALLET Robert
LOUET Philippe
SZLOSEK Pierre
DUPIECH François
CHANUT Laurent

COMMISSION CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT

SPECQ André
LELEZ-HUVE Michèle
MELLA Daniel
JALIBERT Sylvie
HURTEL Pierre-Yves
DESWARTE Isabelle
GELY Fabienne

LOUET Philippe
SZLOSEK Pierre
DUPIECH François
RISPAL Patrick
DERONT Michèle
CHANUT Laurent
QUIQUEMPOIS Joffrey

COMMISSION PETITE-ENFANCE ENFANCE - JEUNESSE

SPECQ André
LELEZ-HUVE Michèle
HURTEL Pierre-Yves
DESWARTE Isabelle
GELY Fabienne
DUCELLIER Sylvaine
LOUET Philippe

AUGELET Muriel
MISIAK-MARCHAND
Corinne
CHANUT Laurent
GALLET Rachel
VARLET Charline

COMMISSION COMMUNICATION

SPECQ André
JALIBERT Sylvie
DUCELLIER Sylvaine
AUGELET Muriel
MISIAK-MARCHAND Corinne
CHANUT Laurent
POUPAERT Bruno

COMMISSION CULTURE

SPECQ André
LELEZ-HUVE Michèle
JALIBERT Sylvie
DESWARTE Isabelle
BREDILLET Claire
GALLO Patricia
CHANUT Laurent
POUPAERT Bruno
MAGIS Yoann

COMMISSION VIE SCOLAIRE

SPECQ André
HURTEL Pierre-Yves
GELY Fabienne
LOUET Philippe
BOLOSIER Sandra
GALLO Patricia
GALLET Rachel
VARLET Charline

COMMISSION SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE

SPECQ André
MELLA Daniel
HURTEL Pierre-Yves
SZLOSEK Pierre
RISPAL Patrick
VARLET Charline
PETRAULT Fabien

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

SPECQ André
MELLA Daniel
DESWARTE Isabelle
WALLET Robert
GELY Fabienne
DUCELLIER Sylvaine
SZLOSEK Pierre

MISIAK-MARCHAND
Corinne
DUPIECH François
BREDILLET Claire
PETRAULT Fabien
BOLOSIER Sandra
LONGOU Michel

COMMISSION ANIMATION ET FESTIVITÉS

SPECQ André
JALIBERT Sylvie
DUCELLIER Sylvaine
LOUET Philippe
RISPAL Patrick
PETRAULT Fabien

GALLO Patricia
QUIQUEMPOIS
Joffrey
CHANUT Laurent
DERONT Michèle
MAGIS Yoann

COMMISSION SÉCURITÉ - PRÉVENTION

SPECQ André
WALLET Robert
LOUET Philippe
SZLOSEK Pierre
DUPIECH François
VARLET Charline
PETRAULT Fabien
LONGOU Michel
QUIQUEMPOIS Joffrey

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROISSY PAYS DE FRANCE

SPECQ André
LELEZ-HUVE Michèle

COMMISSION INDUSTRIE/FORMATION EMPLOI/COMMERCE

SPECQ André
MELLA Daniel
WALLET Robert
LOUET Philippe
CHANUT Laurent
DIAS Virginie



Daniel Mella,
Maire adjoint chargé des Finances, du
Cadre de vie et de l'Environnement

Les chantiers conduits pendant l'été 2020

Après une période, que nous n'avions jamais vécue auparavant, pendant laquelle tout s'est arrêté, comme partout en France, le 17 mars 2020, juste après les élections municipales par un confinement obligatoire causé par la pandémie de la Covid-19. Jusqu'à la mi-mai, rien n'a pu se faire, ni la mise en place du nouveau conseil élu, ni le vote du budget, ni la programmation de gros travaux reportés, etc.

Dès le mois de mai, nous avons mis en place une programmation de travaux pour les six écoles et les bâtiments communaux, sur la période estivale des congés d'été de juillet/août 2020, conduits par nos agents des services techniques et par des entreprises déléguées qui nous ont posées bien des soucis quant à leurs disponibilités.

La diversité des tâches programmées, n'a pas permis de pouvoir tout réaliser, aussi celles non prises en compte seront reprises au fur et à mesure des congés scolaires de la Toussaint et d'hiver.

Malgré les contraintes qu'entraînent la distanciation due à la Covid-19, l'équipe dédiée aux travaux des bâtiments, renforcée de quelques jeunes, embauchés pour l'été, se sont investis pour faire le maximum de ce qui leur étaient confiés. Nous les remercions pour leurs volontarismes, ainsi que les prestataires de services.

Un très grand merci aux agents du service entretien qui ont fait le grand ménage d'été de tous les établissements scolaires et périscolaires, malgré les problèmes que les ouvriers de tout les corps de métiers ont pu leur occasionner.

Un aperçu, entre autres, de quelques travaux qui ont pu être menés sur la période :

Centre de Loisirs du Bois Maillard

Requalification de la cour de récréation, suppression du bitume remplacé par un espace végétalisé en cours d'engazonnement. Ce procédé, valorisé par la commune de Marly-la-Ville, évite l'accroissement par réverbération du rayonnement qui stocke la chaleur le jour pour la restituer la nuit.

Avec ce procédé la commune de Marly-la-Ville s'engage dans une démarche contre le réchauffement climatique.



École primaire du Bourg

Des travaux sur le bâtiment principal étaient nécessaires, sur l'ensemble de la partie gauche de la toiture, tenant compte de l'infiltration d'eau,



avec la reprise et les remplacements des gouttières. Des travaux de cloison et de peinture ont également été effectués dans le bureau de la direction ainsi qu'une remise en état local des maîtres isolation avec des travaux de peinture et d'éclairage.

Remise en état local des maîtres isolation, peinture, éclairage

École maternelle de La Garenne

Remise en peinture et éclairage d'une classe.

École maternelle du Bois Maillard

Le réfectoire et les accès aux classes font peau neuve : doublage et isolation des murs, éclairage led plus doux pour nos petits et nouveaux radiateurs.

Pour le réveil en douceur de nos bambins dans le dortoir l'éclairage est repensé et, en ce qui concerne les extérieurs, les travaux débiteront pour les vacances de la Toussaint.

Les autres locaux (dortoir, préaux, salles de classes) ne sont pas oubliés et feront l'objet d'un nouveau lot.

Éclairage Public

Modernisation : en rupture d'éclairage public depuis plus de 6 mois, celui-ci a été remplacé par de l'éclairage LED au Vert Clos 2.

Cet été 2020 n'a pas été de tout repos, pour les services en charge de l'entretien des voiries et des espaces verts de la commune, qui ont dû tenir compte des conditions climatiques. L'interdiction, pour les collectivités territoriales du Val d'Oise, d'arroser les espaces verts ont fortement fait souffrir nos floraisons.

Rien n'arrête cependant, la profusion des pousses anarchiques de mauvaises herbes en tout genre.

Nos équipes font face. Elles ont besoin d'un sérieux coup de main pour lutter avec efficacité sur les trottoirs. La participation de chacun devant son domicile, pour les éradiquer sera appréciée. Entretien son trottoir fait partie des responsabilités de chacun (voir encadré ci-contre).

Devoir d'entretien des haies ou des plantations en lisière des voies communales, des sentes, des chemins ruraux, ou agricoles

Bon nombre de propriétaires ont été soucieux d'entretenir leurs haies et plantations de leurs parcelles, pendant la période de confinement, nous ne pouvons que les féliciter. Des progrès cependant doivent être encore faits, trop de haies perturbent encore une libre circulation, sur les trottoirs et sentes communales

De même, il est dommage, que quelques propriétaires, qui ont entrepris des travaux, puissent s'autoriser le droit de laisser la coupe de ces élagages, directement sur le domaine public, ce qui est regrettable, voire irrespectueux, pour leur voisinage direct et les utilisateurs de ces sentes .

Pour mémoire :

- Les propriétaires, après élagages d'arbres ou tailles de haies, se doivent obligatoirement de ramasser les déchets déposés sur le domaine public. Les agents communaux n'étant pas en charge de ces missions d'incivilités.
- Les agents des parcs et jardins de la commune ne sont pas, non plus, habilités à l'exécution de missions d'entretien au service direct de propriétaires privés, sauf cas de force majeure et accord préalable.

Ces recommandations doivent être respectées.

Dorénavant, après un contact auprès du contrevenant, pour le respect de ces règles, les frais induits aux opérations

de collectes de ces déchets verts, par les agents communaux, feront l'objet d'un titre de facturation émis par le Trésor Public.

Rappel :

La collecte des déchets verts est assurée régulièrement sur le territoire communal, de même que la **déchetterie de Louvres**, est à disposition de chacun à l'adresse suivante :

Avenue du Beaumontoir,
Zone d'Activités le Roncé,
95380 Louvres.

Les lundis, mercredis, jeudis, vendredis, samedis, dimanches

→ Du lundi au vendredi : 9h-12h / 14h-18h

→ Samedi : 9h-18h

→ Dimanche : 9h-13h

Seuls jours de fermeture :

Les mardis, et 1^{er} mai, 1^{er} novembre, 25 décembre, 1^{er} janvier.

Qui doit balayer devant sa porte ?

Les propriétaires et locataires sont responsables de l'entretien du trottoir devant leurs habitations

L'entretien courant comporte différentes actions qui sont obligatoires.

Parmi celles-ci :

Le déneigement ou le dégagement du verglas, le désherbage, le nettoyage des feuilles et des déchets, l'épandage du sel ou du sable pour éviter la neige et le verglas.

Le trottoir ne vous appartient pas pour autant. Vous devez assurer que ce passage public puisse être utilisé sans encombre. Il est donc interdit d'y stocker des meubles, de s'y installer ou de se garer en travers.

Quelle zone du trottoir entretenir ?

Les règlements en matière de trottoir sont différents en fonction de votre lieu d'habitation. Cependant, on convient généralement qu'il est d'un mètre de large ou jusqu'au caniveau. La longueur du trottoir concernée est celle qui délimite la taille de votre pavillon

Modernisation du réseau d'eaux usées.

Le Syndicat pour la collecte et le traitement des eaux usées dans les bassins de la Thève et de l'Ysieux (SICTEUB), mène d'importants travaux, par anticipation aux besoins de raccordement des eaux usées des infrastructures immobilières à venir, en premier lieu le projet immobilier « LES SAISONS », sur l'ensemble du réseau d'eaux usées donnant sur la rue Delanchy.

Un gros chantier a été entamé depuis le début du mois de juillet 2020, pour une durée prévisionnelle de 8 mois.

Des modifications de la circulation autoroutière, pendant ceux-ci, seront indispensables, et feront l'objet d'arrêtés

municipaux réguliers, avec une large communication, auprès des administrés, sur le site internet de la commune **www.marly-la-ville.fr**, sur les panneaux lumineux de la ville, sur l'application **CentoLive** (à télécharger sur les portables), et par voie d'affichage.

Vos élus sont conscients que ces travaux occasionnent des perturbations de tranquillité de vie, que ce chantier entraîne pour les riverains de ce secteur, habituellement bien calme, des désagréments et vous adressent par avance leurs excuses pour la gêne occasionnée.

Ces travaux de modernisation, du réseau d'eaux usées, s'avèrent indispensables. Tout est mis en œuvre, pour que ceux-ci puissent se faire avec la plus grande attention, pour la sécurité de tous.

Marly-la-Ville se modernise pour les prochaines générations de Marlysiens.

Nous vous remercions pour votre compréhension.

FCPE

La FCPE, fédération de parents d'élèves depuis 1947, vise à améliorer le quotidien des élèves, participe à la vie du collège, assiste les parents pour des actions collectives et les représente lors des conseils de classes.

LA FCPE est présente sur Marly-la-Ville depuis plusieurs années de la maternelle au collège (également sur le lycée de Fosses).

Nous veillons à ce que les enfants puissent étudier dans les meilleures conditions possibles et travaillons en étroite collaboration et en bonne intelligence avec la Direction. Depuis quelques années, nous finançons l'intervention d'une association qui sensibilise les enfants au harcèlement scolaire. Nous avons décidé de la renouveler pour les 6^{ème} avant la fin de l'année vu le succès rencontré auprès des élèves et des professeurs et nous aiderons également à financer d'autres interventions souhaitées par le collège (« l'estime de soi » pour les 5^{ème} et « Love 2.0 du romantique au numérique » pour les 3^{ème}).

Aussi, pendant la période de confinement/déconfinement dû à la Covid-19, nous avons sollicité les élèves du collège F. Dolto de Marly-la-Ville mais également ceux des écoles maternelles et élémentaires du Bourg à créer des dessins/poèmes pour remercier et soutenir les pompiers des casernes de Surveilliers, St Witz et Louvres.

Comme exemple d'action pour l'année scolaire 2020/2021, nous comptons reporter la bourse aux vêtements/puériculture en collaboration avec l'association « Le combat de Ceylia » que nous avons été contraints d'annuler cette année à notre grand regret.

Et pour finir, parmi l'équipe de la FCPE-collège, se trouvent des personnes engagées ou des professionnels d'associations du milieu du handicap. Il a donc été proposé au collège ayant prévu d'organiser la semaine européenne des personnes handicapées du 16 au 22 novembre 2020, des interventions auprès des collégiens et du personnel enseignant. Elles seront dispensées par l'Association Française contre les Myopathies (AFM-Téléthon) concernant le handicap moteur, et par l'association Entr'ed concernant les troubles cognitifs spécifiques que sont les DYS. Ces interventions auront pour but de sensibiliser le plus grand nombre de personnes au handicap, la différence et la tolérance.

Notre association est soutenue par ses adhérents mais aussi par les municipalités de Marly-la-Ville et de Saint-Witz pour le collège et nous les en remercions.

Notre action est collective et nous avons besoin de vous pour être le plus efficace possible.

Nous souhaitons une très bonne année scolaire à tous les élèves de Marly-la-Ville !

Yoann Magis, Président



Pour nous contacter :
Collège F. Dolto
fcpe.college.f.dolto@gmail.com

SoMaBé Solidarité Marly Bénin



Gens de couleur

Ces derniers mois, nous nous sommes beaucoup penchés sur le logo de notre association SoMaBé ou Solidarité Marly Bénin (en version longue). Tous ceux qui ont créé une association ou un collectif ont eu à réfléchir sur le choix du nom et du logo qui illustrerait le mieux leur activité et leurs valeurs cardinales.

Dans l'association SoMaBé, notre activité consiste à jeter un pont entre les différentes cultures pour protéger et éduquer les enfants défavorisés, à travers des constructions de classes, de puits et sanitaires, des actions autour de la santé et une aide à l'année à un orphelinat au Bénin, en Afrique. Mais vous nous connaissez sans doute mieux à travers l'évènement le plus visible que nous organisons depuis 9 ans à Marly-la-Ville pour collecter des fonds : Les Foulées SoMaBé.

Parfois, le logo s'efface derrière l'action.

Le nôtre est tout en couleur et nous le mettons en avant avec une certaine fierté.

A dire vrai, l'inspiration de cet article est arrivée un matin gris du mois du mai et nous ne pouvions pas rester silencieux. Vous le savez, ce jour-là, à Minneapolis, un homme noir a cessé de respirer sous les genoux d'un policier.

Rouge de colère, de nombreux manifestants blancs et noirs, se sont levés outre-Atlantique et chez nous en France pour dire que « Les vies noires comptent ».

Nous pensions que ce débat était d'un autre siècle, que toutes les vies comptaient.

Dans les reportages qui ont suivi ce drame, plusieurs expressions ont été utilisées dans les journaux et magazines pour parler des personnes noires ou racisées : « la communauté noire », « les noirs », « la diversité », « les personnes de couleur », « les gens de couleur » ...

Gens de couleur : ne pourrait-on d'ailleurs dire tout simplement « noir » ?

Faites l'expérience auprès de votre entourage.

« Black », « gens de couleurs », « Re-noi », « diversité », on entend peu le mot « noir » pour parler... des Noirs.

Nous intégrons une forme d'évitement du mot noir.

Pour certaines personnes, pourtant pleines de bonnes intentions, il est très difficile d'utiliser le mot « noir ». Ils croient avoir



dépassé tous les préjugés, mais les nourrissent encore sans le savoir, presque sans y penser.

Engagez la conversation et bien souvent, ils vous répondront « mais c'est la même chose ! ».

Pourtant, en français, quand une personne est blanche, on dit rarement qu'elle est « white ».

Et que dire des enfants de couple mixte ?

Et comment choisir un collant couleur chair, quand vous n'avez pas le teint rosé ?

Interrogeons nos codes : les gens de couleur désignent uniquement les personnes à peau noire.

Nous vivons dans un monde dans lequel la couleur de notre peau, donne non seulement une première impression, mais aussi une impression qui perdure.

Nous associons souvent encore le blanc, rouge, noir ou jaune à la race.

Quand la science moderne remet en cause le concept de race, qu'est-ce que cela signifie pour nous d'être noir, blanc, jaune, rouge ?

Où commence la discrimination, où finit le politiquement correct ? Le problème n'est pas neuf.

Si les mentalités avancent, le chemin semble encore long et c'est notre devoir à tous de nous mettre en action.

Le logo SoMaBé a une force symbolique exceptionnelle que nous n'avions pas entrevue à sa création, nous ne pouvions que le mettre à l'honneur.

Nous pensons collectivement qu'il est important de dénoncer l'injustice raciale, de montrer que nous sommes dans ce combat, ensemble.

Sur le nuancier de l'Humanité, nous sommes tous d'une couleur. Nous sommes tous des gens de couleur.

Nous devons continuer à nous battre ensemble afin d'abolir les discriminations liées à la couleur de la peau.

Un grand merci à Philippe Chaberty artiste marlyzien, qui a su donner il y a 10 ans de ça, un sens haut en couleur et en humanité à notre logo.

Serge Grimaud,
et l'équipe SoMaBé - Solidarité Marly Bénin

AYFAELS



L'association Ayfaels vous propose des cours d'anglais en petits groupes dès septembre prochain.

Ce sont des cours de conversation autour d'un texte ou d'un thème anglophone. C'est l'occasion de mieux connaître la culture anglo-saxonne, et de s'entraîner à l'expression orale en anglais.

Deux créneaux seront proposés en accord avec la mairie.

Le lundi et le mercredi soir à 18h, sauf modification municipale.

→ Les frais d'inscription sont de 135€/trim.

→ Informations et coordonnées sur :

marly-la-ville.fr/se-divertir/vie-associative/

Secours Populaire



Le Secours Populaire de Marly-la-Ville souhaite vivement remercier la municipalité pour sa réactivité, son aide régulière et précieuse dans ces moments tourmentés. Remercier aussi madame la responsable du Carrefour Express, les élèves, professeurs, cadres pédagogiques, personnels du Collège F. Dolto. Tous contribuent, chaque année, avec un grand nombre d'habitants de notre ville au bien-être de familles en difficulté. Notamment au moment de la période de Noël.

Amitié du Secours Populaire et son équipe, un grand merci pour votre SOLIDARITÉ.

AAPEMS



Une association toujours en action !

Depuis le 17 mars, la crise sanitaire a conduit nos enfants loin des bancs de leurs établissements. Soucieux de conserver un dialogue permanent avec toutes les équipes pédagogiques et vous, parents, notre association a utilisé tous les canaux de communication disponibles pour maintenir ce lien.



Nous avons, notamment, pu répondre à l'ensemble de vos sollicitations en concertation avec les directions des établissements scolaires et la municipalité.

Face à cette situation, jusqu'alors, méconnue, nous avons souhaité faire des actions autour du partage et du soutien. À titre d'exemple, nous avons collecté de nombreux dessins avec des thèmes nouveaux chaque semaine. La dernière collecte avait pour objectif d'apporter un peu de réconfort aux résidents de la maison de retraite de Marly-la-Ville. Pour ce dernier challenge, c'est un peu plus de 80 dessins que nous avons eu la joie d'offrir à tous ces résidents, accompagnés de macarons pour remercier tout le personnel soignant. Pour ce challenge en particulier, nous tenions à remercier, petits et grands, pour leur mobilisation et l'équipe soignante pour leur accueil.

Enfin, grâce à notre page Facebook, nous avons veillé à fournir régulièrement les informations importantes qui pouvaient faciliter votre organisation lors du déconfinement mais aussi pour la rentrée 2020 qui, on l'espère, sera plus sereine.

Nous serons là, à la rentrée, toujours actifs avec comme seul objectif le bien-être de vos/nos enfants.

En attendant, prenez soin de vous.

L'AAPEMS

Culture et loisirs

La dissolution de l'association « Culture et loisirs »

Mardi 23 Juin 2020, la dernière Assemblée Générale de l'association « Culture et loisirs » s'est tenue en présence de :

- 4 membres de l'association : Mme Naulot (Présidente), Mme Kiowski (Trésorière), Mme Mieszkowski (Secrétaire), et Mme Auvespre (Ancienne secrétaire),
- la directrice de l'EHPAD, Mme Hélène Bressolles,
- l'IDEC, Mme Fabienne Riant-Cadoret,
- l'animatrice, Mme Virginie Lechat.

Cette réunion fait le bilan des 23 années d'activité de cette association Marlysiennaise qui a été créée le 29 Juin 1977 et qui a pris fin le 30 juin 2020.

Pendant toute cette période, grâce aux subventions de la Mairie de Marly-la-Ville et du Conseil Départemental du Val d'Oise, les membres du bureau bénévoles et les membres de l'association ont permis aux résidents de l'EHPAD de nombreux spectacles de qualité.

Ils nous ont proposé :

- Un spectacle ou une roue de la chance par mois,
- La fête d'anniversaire (spectacle mensuel de chansons depuis 2017),
- Les sorties au thé-dansant (financement jusqu'en mai 2019) avec le concours de la Mairie de Marly-la-Ville pour le transport des résidents,
- Leur participation dans notre marché de Noël.

Malgré l'appel à candidature, nous déplorons l'absence de repreneur.

Nous remercions tous les membres de l'association « Culture et loisirs » pour leur engagement et leurs actions bénéfiques auprès des résidents.



Les membres de l'association « Culture et loisirs » entourés des représentants de l'EHPAD Jacques Achard : (de gauche à droite) Hélène Bressolles, directrice de l'EHPAD ; Marcelle Kiowski, trésorière ; Ginette Auvespre, ancienne trésorière ; Virginie Lechat, animatrice ; Louisette Mieszkowski, secrétaire ; Christiane Naulot, présidente ; Fabienne Riant-Cadoret, IDEC.

Ryoga

Depuis sa création en 2001, l'association RYOGA a à cœur d'apporter à ses adhérents un bien être du corps et de l'esprit.



Signe de l'attachement des adhérents à l'association, et malgré un contexte particulier, presque tous les cours de la saison 2020-2021 étaient déjà complets dès le début du mois de juin.

L'association propose chaque semaine :

- 11 cours de yoga, avec 3 professeurs proposant chacune des cours différents, adaptés aux besoins et attentes de chacun(e)
- 3 cours de Pilates-Feldenkrais
- 1 séance de sophrologie

Nouveautés 2020 :

- 1 cours de yoga adapté, en petit groupe, pour permettre à celles et ceux qui ont des besoins particuliers de pratiquer le yoga à leur rythme,
- 1 cours de postural ball

Les cours ont lieu dans plusieurs salles de Marly-la-Ville et Saint-Witz, pendant les périodes scolaires.

Les différentes activités sont dispensées par nos cinq professeurs :

- Martine Giammarinaro : professeur de yoga, Pilates / Feldenkrais.
- Valérie Horie-Riot et Isabelle Compère : professeurs de yoga.
- Claire Marty : professeur de Pilates / Feldenkrais.
- Isabelle Vergnes : sophrologue.

Nos professeurs qualifiés et expérimentés permettent à nos adhérents de bénéficier chaque année de prestations actualisées de qualité.

Les cours du samedi sont assurés en alternance par deux professeurs, offrant ainsi aux adhérents deux approches différentes.

Des stages gratuits pour nos adhérents sont organisés plusieurs fois dans l'année, le samedi après-midi, afin de découvrir d'autres pratiques.

N'hésitez pas à consulter notre site internet pour de plus amples informations : www.ryoga.fr.

Vous y trouverez toutes les informations relatives aux horaires, cours, professeurs, ainsi que les fiches d'inscriptions, tarifs et horaires...

Courriel : association.ryoga@laposte.net



La sophrologie au service de votre bien-être

Passionnée de bien-être, j'ai envie de vous accompagner vers un chemin épanouissant, vous apprendre à utiliser vos ressources personnelles pour profiter au mieux de la vie.

Vous avez peut être lu des livres sur le développement personnel mais vous éprouvez des difficultés à intégrer ces habitudes de façon durable. Tout seul, ce n'est pas facile d'être régulier.

L'important c'est la pratique. Je vous propose des outils pour vous connecter à vous-même, à votre corps, à vos besoins. Prenez 1 heure pour vous écouter, ressentir ce qui résonne en vous, accueillir vos émotions.

En fin d'année, vous serez capable d'utiliser en autonomie les 3 outils principaux de la sophrologie : le relâchement musculaire, la respiration contrôlée et la visualisation positive. Je vous initie également à d'autres techniques comme la méditation de pleine conscience, yoga nidra, cohérence cardiaque...

Tous les mardis de 19h à 20h, n'hésitez pas à me contacter lasophrologiepourvous@yahoo.fr



Ce sont ceux qui pratiquent qui en parlent le mieux :

- Frédérique « J'ai appris à me connaître, à gérer mes émotions et à prendre du recul lors de situations stressantes. Je me sens plus forte, apaisée et sereine ».
- Amélie « Je pratique depuis 4 ans avec Katia, j'apprécie sa compétence et sa bienveillance. Cela m'apporte sérénité et m'aide à accepter et surmonter des douleurs chroniques ».
- Denise « Les séances m'ont permis un apaisement et une meilleure qualité de sommeil donc de vie ».

Platband de l'Ysieux

Le Platband de l'Ysieux est composé d'une quinzaine de musiciens sous la direction de Gaël DIATTA.

Nos musiciens appartiennent ou ont appartenu pour leur grande majorité aux Écoles Municipales de Musique de Marly-la-Ville et de Fosses.

Le Platband de l'Ysieux entame sa deuxième décennie d'existence avec plein de projets musicaux.

Alors amis musiciens, à vos instruments ! Venez nous rejoindre ! Le Platband de l'Ysieux recherche saxophonistes, clarinettes, cuivres, percussionnistes ou autres, pour faire de la scène et partager des moments sympas, dans un style jazz mais également Latino, Swing ou Bossa (et bien d'autres).

Le but : jouer, se faire plaisir et concrétiser sur scène. Si vous avez envie de vous lancer dans l'aventure, de prendre du plaisir à jouer ensemble et de vous éclater sur scène, n'hésitez pas à nous contacter.

Répétitions le mercredi soir sur Fosses (20h-22h). Inscription auprès des Écoles Municipales de Musique de Marly-la-Ville ou de Fosses.



Pour en savoir plus sur notre groupe, voir notre site : <http://www.pblyx.fr/>

Pour nous contacter :

Bruno PIERFEDERICI 06 71 92 65 24
contact@pby.fr ou pmgp13@yahoo.fr

Les Chup's

Nouveau spectacle musical des CHUP'S : *Mais t'es où ? Pas là...*

Les Chup's vous invitent à découvrir leur toute dernière création. Avez-vous déjà rêvé de voyager dans le temps et dans le monde en un instant ? C'était le projet d'Albert en construisant son télé-transporteur. Il a enfin réussi à mettre au point sa machine... du moins, c'est ce qu'il croyait, car il a malencontreusement envoyé son gendre vers une contrée inconnue ! Alors sa fille Cécile et lui vont partir à sa recherche aux quatre coins de la terre. Leur périple sera ponctué de rencontres tantôt cocasses, tantôt dangereuses, de chansons et de danses locales (ou pas !). Un spectacle tout public, mettant en scène des comédiens, chanteurs et danseurs passionnés, sous la direction vocale d'Anne-Marie Gancel.

Rendez-vous les 30 & 31 Octobre 2020 à 20H30, Espace Culturel Lucien Jean de Marly-la-Ville.

- Réservations : **06.11.84.60.05**
ou par mail : **leschups@outlook.fr**
- Tarifs : 8€/5€
<https://leschups.wixsite.com/website>



La Guirlande Francilienne

Prudence et respect d'autrui exigent, des consignes pour s'éloigner les uns des autres, ne plus se toucher même la main.



Les danseurs, hommes et femmes de la Guirlande Francilienne s'émeuvent. Serait-ce là le début de la fin des danses populaires traditionnelles qui devraient laisser inexorablement la place aux danses en ligne de toutes sortes dont la Zumba est une des dernières expressions ?

Loin de moi l'idée de vouloir dénigrer ce genre de danses. Un bon nombre figurent d'ailleurs au programme de la Guirlande Francilienne. Non, mon propos est tout autre. Depuis l'aube de l'humanité les danses populaires, les rondes, hora, branles, kolo, sirtaki, réels, bals, gavottes, andro, hanter dro, bourrées ont toujours été un remède contre la peur de l'autre, un moyen de montrer sa solidarité, de partager notre humanité, ses joies et ses risques.

Se donner la main, c'est prendre le risque de ne pas pouvoir prendre une arme pour se défendre. C'est accepter de se rendre

vulnérable à l'autre. Les danses traditionnelles de toutes régions souvent appelées danses folkloriques car dansées et perpétuées par le peuple (saxon folk « peuple ») sont restées vivantes pendant des siècles de ce fait même. Danser ensemble, c'est manifester de l'amitié, c'est démontrer sa volonté de créer des liens, c'est abandonner tout préjugé et la peur de l'autre.

Voilà ce que le début de l'épidémie nous inspirait en Mars. Depuis nous avons eu, parmi nos amis, dans nos familles, dans notre voisinage à souffrir au travers des hospitalisations et des décès de cette nouvelle pandémie, nous rappelant les grandes pestes de l'histoire ou la grippe espagnole. La Guirlande Francilienne s'associe à toutes ces douleurs et voudrait redonner le sourire à tous ceux qui en sont frappés. Nous restons persuadés qu'il nous faudra très rapidement réapprendre à vivre ensemble, se sourire, se prendre la main, chanter, danser sauf à y perdre notre humanité.

Répétitions ouvertes à tous, tous les mardis à la salle de danse du COSEC de 20h à 22h15.

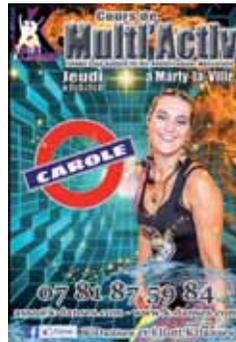
K'Danses

Une saison se finit et déjà une nouvelle se prépare. Tout au long de cette saison, K'Danses a eu la joie de participer ou de proposer différentes manifestations, des cours, des stages, des soirées, des démonstrations, des animations, des actions caritatives afin de faire découvrir le monde de la danse.

Nos cours ont repris à la rentrée sur des rythmes de Salsa, de Bachata, de Kizomba, de Semba, de Zumba à partir de 12 ans, de Hip-Hop à partir de 5 ans, de Rock, de Cha-cha-cha, de Rumba, de Paso Doble, de Jive, de Samba, de Tango, de Valse lente, de Valse Viennoise, de QuickStep et de Slow Fox.

Tous présents dans la joie et la bonne humeur nous serons là pour vous accueillir, nouveaux ou anciens adhérents.

Association affiliée à la
Fédération Française de DanSES
07 81 87 59 84
www.k-danses.com
Facebook : Elliott KDanses



Une nouveauté cette année avec un cours de Multi-Activités qui regroupe de la Zumba Step, du Hit, du renforcement musculaire et de l'initiation au Kuduro'fit. Réservez vos places dès maintenant car il y a déjà beaucoup de personnes inscrites.

Nous vous attendons nombreux dans nos salles pour venir danser avec nous. Venez en couple ou venez seul(e), dans tous les cas, nous vous offrons le premier cours.

Notre site internet, www.k-danses.com, regroupe toutes les informations utiles : tarifs, horaires, stages, soirées, événements ...

« Lorsque je danse, je ne cherche à surpasser personne d'autre que moi ». Alors, pour le vérifier, n'hésitez plus et venez nous rejoindre...

Patricia GALLO,
présidente de l'association K'Danses

Fitgym



L'association sportive
FITGYM & Bien-Être
continuera à donner ses
cours en 2020 - 2021 :
« Le sport est une passion
de tous les jours...
Osez le bien-être »

Rejoignez nos cours de fitness kids et adultes, yoga, pilates, gym douce et Zumba pour toute la famille. Si vous souhaitez développer vos qualités physiques, entretenir votre corps ou simplement vous remettre en forme, dans une ambiance conviviale et détendue, venez vite participer à nos nombreux cours. Nos coachs sont tous des professionnels diplômés.

Lieux et horaires :

→ **La Chapelle-en-Serval :**

- **LUN.** La Roseraie : Gym douce-Pilâtes 10h-12h / Salle des Fêtes : Fit RENFO adultes 19h30-20h30 / Gymnase : Fit HIIT Cardio 20h30-21h30.
- **MAR.** La Roseraie : Gym douce-Pilâtes 10h-12h / Gymnase : FIT KIDS 17h30-18h30 / Fit HIIT Force, TRX, Cross Training 19h30-20h30 / Fit ZEN : 20h30-21h30.
- **MER.** Salle aux miroirs : à définir
- **JEU.** Gymnase : Gym douce : 9h30-10h30 / Fit CARDIO 20h-21h / Cross training 21h-22h
- **VEN.** Gymnase : Zumba 20h15-21h45. SAM. Gymnase : Fit Musculation 9h45-11h / Fit CAF (Cuisses Abdos Fessier) 11h-12h.



→ **Marly-la-Ville :**

- **MAR.** Salle de Sport : FIT Kids 17h-18h / Fit Cardio-Renfo : 20h30-21h30. MER. : ZUMBA 20h-21h. VEN. : Fit YOGA : 17h-18h.

→ **Orry-la-Ville :**

- **MER.** Fit Kids : 14h-15h / Fit YOGA : 15h-16h30.

Responsable : Alexander Cruz

Contact : 06 51 41 30 12

fitgym.bienetre@gmail.com

fb.com/FITGYM.BIENETRE.OFFICIEL

Cyclo-Club

Quelques nouvelles du cyclo-club de Marly-la-Ville

Nous félicitons Nathalie et Christian qui ont victorieusement représenté notre club au célèbre Paris-Brest-Paris 2019 remporté en 80h après 2 années intenses de préparation.

D'autres ont participé à des sorties cyclotouristes telles : les Montagnes de Reims, la Limousine, Samer-Le Crotoy-Samer, Chantilly-Le Crotoy sans oublier les randonnées locales.

En ce début d'année, un nouveau bureau a été élu et nous tenons à remercier l'ancienne équipe pour son engagement.

Le nouveau bureau souhaite garder la même philosophie : convivialité et plaisir, on ne laisse jamais personne sur le bord de la route et chacun roule à son allure.

Le club est ouvert aux VAE (Vélos à Assistance Electrique) avec un vélo conforme à la législation en vigueur.

Si vous aimez le vélo et souhaitez tester une sortie en groupe, nous organisons 3 sorties hebdomadaires : mardi, jeudi et dimanche matin. Les fourchettes de départ sont 7h30 - 9h selon les saisons et le départ est place Dalibard à Marly.

Si cela vous intéresse et si vous souhaitez nous rejoindre, n'hésitez pas à nous contacter pour connaître nos tarifs et nos conditions d'inscription ainsi que les horaires de la sortie à laquelle vous aimeriez participer à l'adresse mail suivante :

cyclo.marly.la.ville.95@gmail.com



Compagnie d'Arc

Une Compagnie d'Arc pleine de ressources

La Compagnie d'Arc de Marly-la-Ville, comme tous les Français ces derniers temps, a subi de nombreux désagréments à cause de la Covid-19.

Heureusement, nous pouvons compter sur de nombreuses initiatives afin de préserver le lien social qui nous unit, dans un esprit de camaraderie.

Nos archers sont des passionnés qui défendent une des valeurs essentielles qu'est le partage, et apprécient de se rassembler pour toute situation qui le nécessite.

En dehors des activités de Tir à l'Arc, nous organisons régulièrement des demi-journées dédiées essentiellement au jardinage et travaux d'entretien de nos équipements.

Notre Jeu d'Arc, comme tous les lieux d'activités sportives de notre commune, a été fermé pendant plus de 2 mois, et comme dans de nombreux jardins privés, les plantes n'ont pas souffert des contraintes du confinement.

L'organisation de travaux de jardinage et de petit entretien après le confinement, nous ont permis de nous retrouver et partager un objectif commun, afin de permettre à nos archers de reprendre leur activité favorite dans de bonnes conditions.

Le tout, bien sûr en respectant les règles sanitaires et gestes barrières absolument nécessaires au quotidien.

Archers je vous salue !

**Laurent Hivelin,
Secrétaire de la Compagnie d'Arc**

Retrouvez toutes nos informations sur notre site
www.cie-arc-marlylaville.fr/
 ou sur notre page Facebook
www.facebook.com/CompagnieDArcDeMarlyLaVille/



Marly Bad

Club de badminton de Marly-la-Ville



Marly Bad, club affilié à la **Fédération Française de Badminton** (FFBaD), a souscrit une assurance complémentaire (SMACL de LCL) et a pour fournisseur Badmania.

Marly Bad compte environ **120 adhérents** et propose un choix de créneaux de jeu libre pour les adultes et des cours, assurés par des bénévoles, membres du club, pour les enfants à partir de 8 ans, les pré-ados et les ados.

Tout au long de l'année, Marly Bad propose à ses adhérents plusieurs **animations** qui prennent la forme de soirées bad (tournoi des Rois, Téléthon, fête de fin d'année...), des séances d'entraînement et des stages animés par un entraîneur diplômé.

Le club participe également à un **championnat intercommunal** qui l'oppose à divers clubs des alentours à l'occasion de rencontres amicales permettant de jouer contre d'autres badistes.

Lors de la saison 2019-2020, Marly Bad a inscrit une équipe mixte en **championnat Interclub** (compétition de la FFBaD), et compte, en fonction du nombre d'adhérents désireux de relever ce défi, inscrire 1 ou 2 équipes pour la saison 2020-2021.

À Savoir : votre inscription à Marly Bad comprend la licence FFBaD, l'assurance SMACL, les volants et la participation à quelques cours dans l'année avec un entraîneur diplômé (diverses festivités...)

Nous suivre :

- Notre site internet : <http://marlybad.free.fr/>
- Notre page Facebook : Marly Bad

Nos principaux événements :

- Le Forum de la Vie Locale et Associative
- La Fête de la Moisson
- Le Téléthon
- Les compétitions

Notre adresse :

Salle des Sports - Rue Marcel Petit
95670 Marly-la-Ville

Nos différents créneaux :

- Vendredi de 18h00 à 19h00 : Cours des enfants (nés entre 2009 et 2012)
- Vendredi de 19h00 à 20h30 : Cours des pré-ados (nés entre 2005 et 2008)
- Mardi de 19h00 à 20h30 : Cours des ados (nés entre 2003 et 2004)
- Mardi de 20h30 à 22h30 : Séance adultes
- Mercredi de 20h30 à 22h30 : Séance adultes dont les compétiteurs
- Vendredi de 20h30 à 22h30 • Séance adultes
- Dimanche de 09h30 à 12h30 • Séance adultes + ados

ATTENTION : Lors de l'inscription, les adultes doivent opter pour la séance du mardi ou celle du vendredi, mais peuvent participer, dans tous les cas, à celle du dimanche.

Pendant les vacances, seules sont maintenues les séances du mercredi (ouvertes à tous les adultes) et du dimanche (adultes + ados).

Pour votre inscription rien de plus simple, nous remettre votre **fiche d'inscription** dûment remplie accompagnée du **questionnaire de santé** (si certificat médical de moins de trois ans) ou de votre **certificat médical**, et du **règlement par chèque** à l'ordre de **Marly Bad**.



Judo Club

Stage vacances d'hiver 2020

Juste avant ce foutu virus, une fois de plus notre stage des vacances de février a rencontré un grand succès auprès de nos judokas. Comme d'habitude, poulet rôti, pizza, chips, quatre quart étaient au rendez-vous mais bien-sûr sport collectif, courses à pieds, piscine, jeux de société, judo, jujitsu et réveil au petit matin étaient également présents pour

dépenser toutes les calories englouties. Un grand merci à la mairie de Marly-la-Ville qui nous a fourni les petits déjeuners et les repas du midi ainsi que les infrastructures. Merci également à nos bénévoles de Marly et du club de Roissy. Rendez-vous à la rentrée en espérant pouvoir vous accueillir dans les meilleures conditions possibles.



La recette de Mamie Didine

Tajine Thaï sucrée salée aux poissons

Un peu d'histoire

Le tajine aurait été inventé par les Berbères (premiers occupants de l'Afrique du Nord) bien avant notre ère. Le mot « tajine », dérivé comme le « tian » provençal du grec « téganon » signifie « plat en terre ». Il porte ainsi le nom de l'ustensile en terre cuite dans lequel il est réalisé, dans lequel les ingrédients sont cuits à l'étouffée. Il est un éloge à la lenteur où s'exprime l'art de laisser exhaler sucs et fumets. C'est un plat familial, convivial et symbole de générosité.



Durée : environ 45 minutes

Ingrédients pour 4/6 personnes

- 4 pavés de cabillaud et de saumon de 50 gr
- 8 crevettes cuites
- 1 gousse d'ail
- 40 cl de lait de coco
- 200 gr d'épinards jeunes pousses frais
- 100 gr de pois gourmands ou haricots verts
- 200 gr de petits pois (écossés).
- 1/2 boîte de maïs
- 1/2 ananas frais
- 1 cuillère à soupe de sauce Nuoc-Mam
- 1 petit piment ou du piment d'Espelette.
- 1 cuillère à café de zeste de combava ou de citron vert
- 1 patate douce
- Curry, sel, poivre

Pour la sauce :

- 80 gr de cacahuètes
- 1 bouquet de basilic thaï
- Huile d'olive

Réalisation

- Précuire les légumes verts sauf les épinards.
- Cuire dans l'eau la patate douce découpée en cubes pendant 5 minutes sans la transformer en purée.
- Badigeonnez de curry les morceaux de poissons et les crevettes. Réservez.
- Dans une poêle (ou une cocotte) allant au four, faites chauffer un peu d'huile et une gousse d'ail hachée.
- Au bout de 30 secondes, versez les 400 ml de lait de coco et laissez réduire pendant 5 minutes pour obtenir une matière concentrée.
- Ajoutez la cuillère à café de zeste de citron et une cuillère à soupe de Nuoc-Mam. Faites revenir 3 minutes.
- Ajoutez les 200 gr d'épinards et cuire encore 5 minutes.
- Eteignez le feu. Salez, poivrez et rajoutez le piment.
- Ajoutez les légumes précuits, l'ananas coupé en cubes, le maïs et les cubes de patate douce précuits.
- Déposez délicatement les morceaux de poissons sur les légumes.
- Enfournes 15 à 20 minutes au four à 150°C.
- Ajoutez en dernier les crevettes 5 minutes avant la fin de la cuisson.

Pour servir :

- Mixez rapidement le basilic avec les cacahuètes et un peu d'huile d'olive comme pour un pestou.
- Salez à votre convenance.
- Servez le plat bien chaud que vous pouvez accompagner de riz

EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2019

CULTURE

ESPACE CULTUREL LUCIEN JEAN - FORMULE ABONNEMENT SAISON 2019/2020 - RAJOUT SPECTACLE « LES CONTES DE LA MÈRE L'OYE »

Le conseil municipal, à l'unanimité

Modifie le vote tarif ABONNEMENT en y rajoutant le spectacle « les contes de la Mère l'Oye »

ENFANCE - JEUNESSE

SEJOUR SKI 2020 - SERVICE ENFANCE-JEUNESSE - VOTE DES TARIFS

Le conseil municipal, à l'unanimité

Valide le projet,

Approuve la tarification

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les conventions relatives à la mise en œuvre du projet.

AFFAIRES SCOLAIRES

IMP SESSAD MADELEINE BRÈS - SOIRÉE FESTIVE

Le conseil municipal, à l'unanimité

Vote une subvention de 200.00 euros pour participation aux frais de l'organisation d'une soirée festive pour les enfants de l'IMP SESSAD Madeleine de Brès.

ECOLE LA GARENNE ELEMENTAIRE - PARTICIPATION FINANCIÈRE AU PROJET « GRAINE DE JOURNALISTES » DES CM2 - PARTICIPATION AUX FRAIS DU SÉJOUR

Le conseil municipal, à l'unanimité

Vote la prise en charge du séjour GRAINE DE JOURNALISTE à hauteur de 59.55 % soit 2 650.00 euros portant la participation des familles par enfant à 34.67 euros.

ECOLE BOIS MAILLARD ELEMENTAIRE - SÉJOUR DANS LE POITEVIN A LA DÉCOUVERTE DE DIFFÉRENTS PARCS ZOOLOGIQUES DU 10 AU 12 JUIN 2020

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Vote la prise en charge du séjour POITEVIN à hauteur de 10 212.00 euros portant la participation des familles par enfant à 153.18 euros.

FINANCES

GARANTIE D'EMPRUNTS - CONTRAT DE PRÊT - CRÉATION DE 85 LOGEMENTS EN VEFA QUARTIER FERME SUD

Dans le cadre de l'aménagement des Fermes Sud, un permis de construire a été déposé en 2016 par Bouygues Immobilier pour la construction de 156 logements dont 85 logements sociaux.

Le bailleur social Immobilière 3F a été retenu par la commune pour la création de ces 85 logements sociaux en VEFA (vente en l'état futur d'achèvement), c'est-à-dire que la société Bouygues Immobilier réalisera ces logements sociaux pour le compte d'I3F.

IMMOBILIERE 3F a sollicité la commune par courrier en date du 6 juillet 2017, pour la garantie de ses emprunts contractés pour cette opération. Cela signifie que la collectivité s'engage, en cas de défaillance du débiteur, à assumer l'exécution de l'obligation ou à payer à sa place les annuités du prêt garanti.

Le fait de bénéficier d'une garantie d'emprunts facilite l'accès au crédit d'immobilière 3F et peut permettre de bénéficier d'un taux moindre.

Le contrat de prêt en question est le n°91639

L'objet du prêt est ici destiné au financement de l'opération Marly-la-Ville-Ferme Sud, Parc social Public, Acquisition en VEFA de 85 logements sociaux situés quartier Ferme Sud 3185L 95670 Marly-la-Ville.

Le prêteur : Caisse des Dépôts et de Consignation, consent à l'emprunteur, un prêt maximum de neuf millions huit-cent-deux mille euros (9 802 000,00 euros) selon les affectations suivantes :

En contrepartie de cette garantie d'emprunt, un contingent de 18% maximum du nombre de logements, soit 15 logements collectifs, sera mis à disposition de la commune de Marly-la-Ville pour la durée des emprunts. Les logements retenus sont les suivants :

- 1 logement de type T1,
- 4 logements de type T2,
- 6 logements de type T3,
- 4 logements de type T4.

Considérant l'avis formulé par Monsieur le Maire en date du 18 septembre 2017, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la délibération suivante :

VU les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales

VU l'article 2298 du Code civil ;

VU le Contrat de Prêt N° 91639 en annexe signé entre IMMOBILIERE 3 F, ci-après l'Emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations ;

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Adopte cette délibération qui précise que,

L'Assemblée délibérante de Marly-la-Ville accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total neuf millions huit-cent-deux mille euros 9 802 000,00 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N° 91639, constitué de 6 Lignes du Prêt.

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Il autorise Monsieur le Maire à solliciter la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France afin qu'elle accorde une contre-garantie à hauteur de 100 % soit 9 802 000,00 euros à la ville de Marly la Ville suivant la garantie d'emprunt - Contrat de prêt - Création de 85 logements en VEFA Quartier Ferme Sud accordée à 3F Immobilière afin qu'au cas où la ville de Marly la Ville serait actionnée en vertu du fait que l'emprunteur, pour quel motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues aux échéances convenues, la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France s'engage à lui verser tout ou partie des sommes qu'elle aura acquittées, sur la base des justificatifs y afférents.

EXERCICE BUDGETAIRE 2019 - PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES : ADMISSION EN NON-VALEUR ET CRÉANCES ÉTEINTES

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Approuve ces mouvements comptables règlementaires qui seront régularisés par un mandat administratif pour un montant total de 5 948,51 euros - article 6542.

INTERCOMMUNALITÉ

CARPF - CLECT DU 09/09/2019 RELATIF À LA RESTITUTION AUX COMMUNES DU SERVICE VIDÉOPROTECTION

Le conseil municipal, à l'unanimité

Approuve le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées du 9 septembre 2019 relatif à la restitution aux communes de Sarcelles, Garges les Gonesse, Arnouville et Villiers le Bel de la compétence vidéoprotection.

SIGIDURS - RÈGLEMENT DE COLLECTE

Le projet de règlement présenté fixe à l'intérieur du périmètre de ramassage des déchets ménagers et assimilés, les conditions selon lesquelles, le SIGIDURS assure l'enlèvement des déchets en vue de leur valorisation, de leur recyclage ou de leur élimination.

Les dispositions du présent référentiel s'appliquent à toute personne, physique ou morale, occupant une propriété en qualité de propriétaire, locataire, usufruitier ou mandataire ainsi qu'à toutes personnes itinérantes séjournant sur le territoire des collectivités ayant transféré la compétence collecte au SIGIDURS.

Elles s'appliquent à toutes constructions collectives ou pavillonnaires, établissements publics, bureaux, commerces, ateliers et entreprises produisant des déchets ménagers et/ou assimilés qui sont astreints au respect des règles définies par le présent règlement, le règlement sanitaire départemental, le plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets de l'Île de France (PRPGD) ainsi que les lois, directives, décrets et arrêtés en vigueur sur le territoire national ou instruits par l'Union Européenne.

Le présent règlement s'applique à l'ensemble des services de collecte des déchets ménagers et assimilés tels que définis ci-dessous :

- La collecte des ordures ménagères résiduelles ;
- La collecte des emballages et papiers recyclables ;
- La collecte des encombrants ;
- La collecte des déchets végétaux ;
- La collecte du verre.

Le règlement a pour objectif de préciser le cadre des prestations de collecte rendues aux usagers par le SIGIDURS et ce, dans le but :

- d'optimiser les coûts de collectes, de tri et de valorisation ;
- d'assurer la qualité du tri et la valorisation des déchets recyclables ;

Ces optimisations sont continuellement étudiées avec l'objectif de maintenir un service de qualité tout en réduisant les impacts sur l'environnement et les coûts pour les collectivités adhérentes. Ainsi, le calendrier de collecte peut être amené à être modifié au gré des optimisations.

Jeter chaque déchet au bon endroit

Quand les consignes de tri et les conditions de présentation sont respectées, les filières de traitement peuvent valoriser les déchets ménagers et assimilés et leur donner une seconde vie. Il est donc important que les usagers jettent chaque déchet au bon endroit. Pour répondre à toutes les questions sur les bons gestes de tri, les filières et la valorisation, les usagers peuvent se reporter aux guides de tri ou contacter le SIGIDURS au 0 800 735 736 ou sur www.sigidurs.fr.

Ainsi, en appliquant le présent règlement, les usagers participent à économiser les ressources naturelles et à limiter le coût financier engendré par la gestion des déchets collectés.

DÉFINITION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Ordures ménagères résiduelles (bacs gris à couvercle gris) :

Sont compris :

- les déchets ordinaires, inférieure à 80cm, provenant de la préparation des aliments et du nettoyage normal des habitations, administrations, bureaux et autres activités économiques ; débris de verre ou de vaisselle ; chiffons ; couches ; bois (cagettes en bois, petite planches...) ; balayures et résidus divers.
- Les ordures ménagères résiduelles sont traitées au centre de valorisation énergétique. La chaleur dégagée à cette occasion permet d'alimenter le réseau de chauffage et d'électricité.

Ne sont pas compris dans la dénomination des ordures ménagères résiduelles :

- les déchets inertes : déblais, gravats, décombres et débris provenant des travaux publics, des activités économiques et de particuliers ; les produits toxiques ou dangereux (pots de peinture, solvants...), les déchets provenant des établissements artisanaux, industriels et commerciaux, autres que ceux visés au paragraphe ci-dessus ; les déchets contaminés provenant des établissements de soins et issus des professions médicales exerçant en libéral, ainsi que les déchets spéciaux qui, en raison de leur inflammabilité, de leur toxicité, de leur pouvoir corrosif ou de leur caractère explosif, ne peuvent pas être éliminés par les mêmes voies que les déchets ménagers résiduels sans créer de risques pour les personnes et l'environnement (bouteilles de gaz, piles, batteries, cartouches d'encre, Déchets d'Activité de Soin à Risques Infectieux (DASRI)...),
- les déchets radioactifs, les carcasses d'animaux, viande provenant des boucheries, grossistes ou autres professionnels, les déchets volumineux non collectables avec les ordures ménagères du fait de leurs dimensions et/ou de leur poids ou entrant dans la définition des objets ménagers encombrants (supérieur à 80 cm) ; les palettes, le verre, les déchets d'équipements électriques et électroniques, les déchets végétaux, terre, souches et troncs d'arbre.

Emballages et papiers recyclables (bacs gris à couvercle jaune) :

Sont compris :

- les emballages plastiques (flaconnages, films, sachets, barquettes...), les calages en plastique ou en polystyrène, les emballages métalliques (conserves, canettes, ...) et les petits aluminiums (capsules, plaquettes de médicaments vides...), les briques alimentaires, les papiers (journaux, magazines, enveloppes, livres, cahiers...), les emballages en carton, les cartonnettes, les cartons bruns.

Ne sont pas compris dans la dénomination des emballages et papiers recyclables :

- les objets en plastique (jouets, mobiliers de jardin, articles de bureau...), les emballages non vidés ou issus de produits toxiques, les couches, mouchoirs, essuie-tout, le verre, le textile, le bois (cagette, planche...).

Déchets végétaux (bacs gris à couvercle vert ou bacs reconditionnés) :

Sont compris :

- les tontes de gazon et d'herbes, les feuilles et les déchets floraux, les tailles de haies et d'arbustes : les branchages d'une section inférieure ou égale à 10 cm et d'une longueur inférieure à 150 cm, les divers déchets végétaux provenant de l'entretien de parcs et jardins (fleurs, fanes, racines...), les copeaux et autres déchets de bois non traité par des métaux lourds ou des composés organiques, les sapins de Noël (avec pied-croisillon en bois ou pied-buche, sacs à sapin biodégradables...).

Ne sont pas compris dans la dénomination de déchets végétaux :

- les déchets d'abattage d'arbres ainsi que les souches, la terre, les cailloux et les gravats, les déchets fermentescibles tels que les fruits et les déchets organiques de cuisine, tous les autres déchets tels que le verre, le plastique, les ordures ménagères... , les déjections animales et le fumier, les sapins de Noël enneigés ou artificiels.

Déchets encombrants

Sont compris :

- les déchets dont le volume et le poids ne permettent pas d'être collectés dans le bac à ordures ménagères, supérieur à 80cm, le mobilier (fauteuils, canapés, tables, matelas...), les planches ou les éléments en bois, les sanitaires (WC, baignoire, évier, ...), les déchets en métal, ferraille, les déchets en plastique (mobilier de jardin...).

Ne sont pas compris dans la dénomination des encombrants :

- les objets qui par leur dimension, leur poids ou leur mesure ne peuvent être chargés dans les véhicules de collecte par l'équipage les ordures ménagères résiduelles, les déchets d'emballages et papiers faisant l'objet d'une collecte sélective (bouteilles en plastique, verre, carton...), le textile, les déchets végétaux et les déchets d'abattage d'arbres, les souches, les déchets toxiques, dangereux ou explosifs (solvants, pots de peintures, bouteilles de gaz, extincteurs...), les déchets d'équipement électriques et électroniques (D3E), les vitres, miroirs... ou tout autre déchet pouvant générer des projections, les produits radioactifs, les déchets contaminés provenant des hôpitaux et cliniques, ou de laboratoires (DASRI), les déchets inertes (gravats, plâtres, terre), les pièces automobiles, carrosseries et pneus, les déchets d'activités économiques autres que les déchets ménagers et assimilés.

Déchets d'emballages en verre

Sont compris :

- les bouteilles en verre, les bocaux en verre, les flacons en verre, les pots en verre.

Ne sont pas compris dans la dénomination des déchets d'emballages en verre :

- le carrelage, les plaques vitrocéramiques, les ampoules d'éclairage, la vaisselle (porcelaine, pyrex, cristal, faïence...), les miroirs, les bouteilles en plastiques.

Autres déchets

Les déchets suivants ne sont pas acceptés à la collecte des déchets ménagers et assimilés et doivent être déposés obligatoirement en déchèterie :

- Déchets d'équipement électrique et électronique (réfrigérateurs, télévisions, petits appareils électriques...), Déchets toxiques, piles et batteries, cartouches d'encre, Néons et ampoules, peintures et solvants, palettes, déchets inertes (gravats, plâtres, terre), troncs, souches, pneus.

Cette liste est non exhaustive. Les usagers peuvent retrouver l'ensemble des déchets acceptés en déchèterie en contactant le 0 800 735 736 ou sur www.sigidurs.fr

Ces énumérations ne sont pas limitatives et des matières non dénommées pourront être assimilées par le SIGIDURS aux catégories spécifiées ci-dessus. Les usagers peuvent obtenir des informations complémentaires ainsi que la liste des filières spécialisées en contactant le 0 800 735 736 ou sur www.sigidurs.fr

Tout dépôt de déchets ne répondant pas aux conditions du présent règlement, est formellement interdit.

...

Des agents du SIGIDURS sont également mandatés pour effectuer des contrôles de collecte, mesurer l'adhésion des usagers au programme de la collecte sélective et contrôler que les consignes de tri sont bien respectées.

En cas de non-conformité des déchets déposés dans les différents bacs ou d'un manquement au présent règlement, les chargés de sensibilisation ferment le contenant avec un ruban adhésif « non conforme » et y ajoute un flyer explicatif. Des conseils sur les bons gestes de tri peuvent être délivrés au numéro vert du SIGIDURS ou sur rendez-vous avec l'un des chargés de sensibilisation. En effet, ils peuvent aider l'usager à la mise en conformité du bac et donner des conseils personnalisés.

Lors des visites effectuées chez les usagers, les chargés de sensibilisation sont munis d'une carte de fonction nominative délivrée par le SIGIDURS.

EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2019

URBANISME

PLAN LOCAL D'URBANISME

Le 9 juillet dernier, le conseil municipal s'était réuni et avait donné autorisation à Monsieur le Maire de signer tout acte relatif à la modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune.

Pour rappel, la modification du PLU était rendue nécessaire pour les raisons suivantes :

Modification des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) n°5 et n°6 en vue de :

- prendre en compte un projet de construction de logements, situé en zone 1AUh, à savoir dans la partie sud du secteur de l'OAP 5, permettant de répondre aux besoins communaux en logements et en logements sociaux,

- adapter en accompagnement de cette réalisation, par des aménagements spécifiques, les zones adjacentes AUm et OAU correspondant au secteur de l'OAP6,
- mieux tenir compte des éléments identitaires et structurant du paysage (grand paysage, vieux village, église classée, vues lointaines, rapprochées...)
- prendre en compte la concertation en cours avec les habitants sur le projet de construction de la zone 1AUh.

Suppression de l'emplacement réservé n°1 qui n'est plus justifié, Modifications réglementaires :

Adaptation de l'article 1 des zones U (urbanisées) et AU (à urbaniser) :

- Lutter contre l'accumulation de véhicules, d'épaves et les réparations mécaniques polluantes dans les terrains privés en milieu d'habitat non adapté,

Adaptations de l'article 2 des zones U :

- Renforcer la mixité sociale pour les programmes de logements en zone urbaine,

Adaptation de l'article 10 des zones U :

- Se prémunir contre les trop fortes hauteurs dans les paysages urbains de pente,

Adaptation de l'article 11 des zones U :

- Rendre plus souple le règlement sur certains points : couvertures des annexes,
- Renforcer certaines règles : meilleure intégration des dispositifs solaires en toiture etc.

Adaptation de l'article 12 des zones U :

- Mieux réglementer le stationnement lié aux logements,
- Mieux réglementer le stationnement lié aux commerces,

Adaptation de l'article 13 des zones U :

- Lutter contre l'artificialisation et la perméabilisation des sols des terrains privés,

La modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme de la commune a été prescrite par arrêté du Maire le 19 juillet 2019. L'enquête publique s'est déroulée du 23 septembre 2019 au 23 octobre 2019 inclus.

Le Commissaire enquêteur, Monsieur Albert DUBOIS, nommé par le Président du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise a rendu son rapport et ses conclusions avec un avis favorable.

Suite aux avis des personnes publiques associées, le Règlement et les Orientations d'Aménagement et de Programmation du PLU ont subi quelques rectifications. Ces rectifications sont mineures et se présentent pour l'essentiel comme des ajouts ou de légers calages réglementaires. Les principales modifications concernent les points suivants :

- La Direction Départementale des Territoires (DDT) a donné des recommandations sur la réglementation des stationnements vélos pour les constructions nouvelles,
- Pour écarter le doute sur la présence de zone humide sur le site du Haras et d'éventuelles problématiques d'infiltration des eaux pluviales soulevées par le SIABY, les études suivantes seront annexées au dossier de modification n°4 du PLU :

Étude ARTEMIA n°DIV-19-010 du 05/07/2019 qui fait état de l'absence de zones humides (OAP n°5 et OAP n°6).

Étude SOLUGEO n°AF619112 du 19/08/2019 qui fait état des possibilités d'infiltration des eaux pluviales.

L'Architecte des Bâtiments de France (ABF) a demandé de limiter l'artificialisation des sols extérieurs, de prévoir une meilleure intégration des panneaux solaires dans les secteurs urbains et à urbaniser. Pour le secteur 1AUH (site du Haras), l'ABF a demandé à échelonner et mixer les hauteurs, etc. Concernant le secteur 1AUh, afin de faciliter la lecture du PLU, il a été retenu d'ajouter les prescriptions de l'ABF dans le Règlement des zones plutôt que dans les OAP.

A aussi été prise en compte la demande de l'ABF pour une meilleure harmonisation entre l'OAP5 et 6 au niveau des règles sur les murs périphériques existants qui entourent les zones concernées.

Par ailleurs, afin de répondre à l'une des recommandations de l'ABF sur les typologies architecturales, les implantations, les choix de matériaux etc., un cahier des prescriptions architecturales et paysagères relatif à l'OAP 5 est annexé aux Orientations d'Aménagement et de Programmation du PLU.

En réponse aux contributions répertoriées pendant l'enquête publique, l'emplacement réservé n°1 sera conservé afin de maintenir cet espace boisé qui est à proximité directe de la cour d'école.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.153-41 du Code de l'Urbanisme ;

VU le Schéma de Cohérence Territoriale de la Communauté d'Agglomération Roissy-Pays-de-France en cours d'élaboration ;

VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 27 février 2013 et modifié par délibération en date du 26 octobre 2015, du 23 mai 2016 et du 3 mai 2017 ;

VU la délibération du Conseil Municipal n°45-2019 du 9 juillet 2019 autorisant le Maire à signer tout acte relatif à la modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme ;

VU l'arrêté du Maire 17-2019 en date du 19 juillet 2019, prescrivant la modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme ;

VU l'arrêté du Maire T 2019-139 en date du 2 septembre 2019, de mise à l'enquête publique du projet de modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme du 23 septembre 2019 jusqu'au 23 octobre 2019 inclus ;

VU l'ordonnance en date du 13 août 2019 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise désignant Monsieur Albert DUBOIS, en qualité de commissaire enquêteur, chargé de conduire l'enquête publique ayant pour objet la modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme de Marly-la-Ville ;

VU les avis publiés dans la presse aux journaux officiels Le Parisien et La Gazette du Val d'Oise en date du 4 septembre 2019 et du 25 septembre 2019 ;

VU les mesures d'affichage de l'information de l'enquête publique effectuée du 6 septembre 2019 jusqu'au 23 octobre 2019 inclus ;

VU les pièces du dossier de modification n°4 du PLU soumises à enquête publique ;

VU le rapport d'enquête publique et les conclusions motivées du commissaire enquêteur et son avis favorable ;

Considérant que les remarques émises par les personnes publiques associées et les résultats de ladite enquête publique justifient des adaptations mineures du PLU ;
Considérant que la modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme telle que présentée au conseil municipal est prête à être approuvée, conformément à l'article L153-34 du code de l'urbanisme ;

ENTENDU les conclusions de Monsieur le Commissaire Enquêteur ;

ENTENDU l'exposé du Maire,

Le conseil municipal, à l'unanimité

Approuve les modifications apportées au projet de modification du PLU ;

Approuve la modification n°4 du PLU telle qu'elle est annexée à la délibération ;

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ;

Indique que le dossier du PLU est tenu à la disposition du public à la Mairie aux jours et heures d'ouverture au public ;

Indique que conformément à l'article R 153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département ;

La délibération, accompagnée du dossier du PLU approuvé, est transmise en préfecture au titre du contrôle de légalité ;

La délibération et les dispositions engendrées par le PLU ne seront exécutoires qu'après :

- un délai d'un mois suivant sa réception par le Préfet du Val d'Oise si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au PLU, dans le cas contraire, à compter de la date de prise en compte de ces modifications,
- l'accomplissement des mesures de publicité.

FINANCES

ASA BOIS MAILLARD – GARENNE – DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION

Le conseil municipal, à l'unanimité

Acte la dissolution de l'ASA du BOIS MAILLARD GARENNE à compter du 31/10/2019,

Acte la reprise de l'actif et du passif dans les comptes de la commune,

Reprend le résultat du budget de l'ASA DU BOIS MAILLARD GARENNE au budget communal 2020 en créditant la ligne budgétaire 002 «Résultat de fonctionnement reporté» selon les montants validés par le Comptable, suivant le détail ci-dessous :

- Actif : 616.616,31€
- Passif : 616.616,31€
- Résultat du Budget : 0

Sollicite Monsieur le Comptable du Trésor afin de solder toutes les opérations afférentes et liées au budget de l'ASA DU BOIS MAILLARD GARENNE.

Acte que la dissolution de l'association n'ouvrira droit à aucune indemnisation du préjudice pouvant en résulter à l'exception de l'indemnisation de la valeur non amortie des ouvrages et installations au jour de la prise d'effet du retrait et des frais liés à la résiliation des contrats de financement sauf reprise des contrats de financement par la collectivité auquel cas cette valeur financière non amortie sera diminuée du capital restant dû. »

Accepte la rétrocession de l'ensemble des voies et aménagements avec reprise des comptes de solde en voirie.

OUVERTURE DE CRÉDITS D'INVESTISSEMENT PAR ANTICIPATION AU BUDGET PRIMITIF 2020

Cette ouverture de crédits d'investissement, en application de l'article L.1612-1 du CGCT, permet si besoin est, de liquider et de mandater des dépenses

d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2019, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, en attendant le vote du budget primitif de l'exercice 2020 pour le budget M14.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à ouvrir certains crédits d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif précédent soit 1 362 000.00 euros.

OUVERTURE DE CRÉDITS D'INVESTISSEMENT PAR ANTICIPATION - CHAUFFERIE GROUPE SCOLAIRE LA GARENNE

Considérant que le sinistre de dégât des eaux sur la chaufferie du groupe scolaire de la Garenne subi le 30/10/2019 et qui oblige la commune de MARLY LA VILLE à lancer, en procédure d'urgence, un marché pour le remplacement du système de chauffage sur le groupe scolaire,

Considérant que ces travaux devront être réalisés avant fin janvier 2020 du fait de la baisse des températures et donc, ce, avant le vote du budget de la ville qui devra être voté par la nouvelle assemblée municipale en avril prochain,

Considérant qu'il est nécessaire de respecter la règle du quart des crédits prévus au budget de l'année précédente sur l'opération globale 9511004 soit (94000.00 /4) et que les crédits ne seront pas suffisants pour honorer la facture avant le vote du budget,

Le conseil municipal, à l'unanimité

Autorise Monsieur le Maire à ouvrir un crédit d'investissement pour la somme de 140 900.00 euros HT afin d'honorer le montant « estimé » du marché à passer et à venir, concernant les travaux sur la nouvelle chaudière du Groupe scolaire de La Garenne, effectués dans l'urgence au titre du budget 2020.

INDEMNITÉ DE GESTION COMPTABLE DU TRÉSOR - RECEVEUR MUNICIPAL - PÉRIODE 2019/2020

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Reconduit jusqu'à la fin du mandat municipal 2015/2020 l'indemnité de conseil à l'agent comptable du Trésor pour un montant de 1229.50 euros brut annuel qui sera proratisée.

TAM - SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE - FÊTE DE LA MOISSON 2019- DICTÉE 2019

Comme l'année précédente, suite à sa participation aux activités de la Fête de la Moisson 2019 et à la participation active à la dictée 2019 et suivant les justificatifs qui ont été remis officiellement au service des Finances de la collectivité,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Et afin d'anticiper la participation de l'association aux manifestations 2020,

Vote l'attribution d'une subvention d'un montant de 1600.00 euros au titre des dépenses 2019 et 2020 par anticipation.

INTERCOMMUNALITÉ

CARPF - APPROBATION CHARTE AGRICOLE ACTUALISÉE SUITE À L'INTÉGRATION DU TERRITOIRE SEINE-ET-MARNAIS

Considérant que la Charte Agricole signée en 2016 a été actualisée en 2019 afin d'intégrer le territoire seine-et-marnais de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France et d'y inclure une nouvelle thématique relative à la valorisation des espaces forestiers, et qu'elle doit donc être approuvée et signée à nouveau par les partenaires,

Le conseil municipal, à l'unanimité

Approuve la Charte Agricole sur le territoire du Grand Roissy actualisée telle que jointe à la note de synthèse,

Autorise Monsieur le Maire à signer ladite Charte Agricole.

CARPF - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS 2019/2020

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Valide ces propositions,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition des équipements sportifs intercommunaux avec la Communauté d'Agglomération de ROISSY Pays de France pour l'année scolaire 2019/2020 suivant l'annexe 2 – 2019/2020.

AFFAIRES SCOLAIRES

COLLÈGE F. DOLTO - CONVENTION RELATIVE À L'ORGANISATION DE MESURES DE RESPONSABILISATION - ACCUEIL D'UN JEUNE EN SITUATION D'EXCLUSION EXTERNE DE SON ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à l'accueil d'un jeune en situation d'exclusion externe de l'établissement scolaire du Collège Françoise Dolto à Marly la Ville – Organisation de mesures de responsabilisation.

AFFAIRES SOCIALES

SÉJOUR DES ANCIENS EN NORMANDIE - DU 16 AU 23 MAI 2020 - VOTE DES TARIFS

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Vote la subvention d'un montant de 1200.00 euros pour les deux voyages au Comité des Œuvres Sociales de Marly la Ville pour l'année 2020.

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec l'organisme clin d'œil Evénements

Approuve le barème de participation sur le quotient familial fixé pour le séjour en Normandie

SÉJOUR DES ANCIENS À PRAGUE - DU 30 SEPTEMBRE AU 7 OCTOBRE 2020 - VOTE DES TARIFS

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec l'organisme clin d'œil événements

Approuve le barème de participation sur le quotient familial fixé pour le séjour à Prague comme précisé ci-dessus.

PERSONNEL

COMPTE PERSONNEL DE FORMATION - CPF

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Vote la partie financière aux coûts pédagogiques dont le plafond horaire est fixé à 15,00 Euros de l'heure et pour un plafond de 500,00 Euros par an et par agent, dans la limite de 10 % du budget annuel alloué à la formation au titre de l'article 6184, soit la somme de 1800,00 Euros pour 2020.

Valide la possibilité qu'une prise en charge supplémentaire des frais pédagogiques pourra être envisagée, après décision de Monsieur le Maire, si un agent demande une formation destinée à permettre le maintien de son employabilité et la sécurisation de son parcours professionnel.

Approuve que les actions de formation suivies au titre du CPF ont lieu, en priorité, sur le temps de travail, qui permet le maintien de rémunération de l'agent. Néanmoins, pour celles qui sont effectuées hors du temps de travail, l'agent conserve sa couverture en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle, mais aucune récupération ou paiement ne sera possible.

Qu'en Cas de constat d'absence de suivi de tout ou partie de la formation sans motif valable, l'agent devra rembourser les frais pédagogiques en totalité.

Que les frais annexes à la formation (transports, restaurations, hébergements) ne seront pas pris en charge par la collectivité.

EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 MARS 2020

FINANCES

APPROBATION DU COMPTE DU RECEVEUR

Considérant que le Conseil municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Monsieur DUPONT Benoît, le receveur municipal pour l'année 2019,

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Monsieur DUPONT Benoît, le receveur municipal avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire.

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018,

- **Section de fonctionnement : 1 445 140,82 € (article @ 002)**

- **Section d'investissement : 2 419 957,42 € (article @ 001)**

Le comptable a constaté l'anomalie qui sera corrigée en cours d'année 2020 pour ajuster définitivement le résultat de clôture figurant à la section d'investissement.

En effet le résultat de clôture d'investissement 2019 de 2 339 957,42 € figurant page 23 du compte de gestion doit être **augmentée** de la somme de 80 000 € non reportée au résultat de clôture 2019 figurant au compte de gestion.

Cette erreur a été générée lors de la reprise des comptes de résultat de l'EHPAD Jacques Acharé par le mécanisme des tables de transposition des comptes M22 de l'EHPAD vers la comptabilité M14 de la commune).

(délibération du conseil municipal n°10/2019 du 08 avril 2019)

Après s'être assuré la reprise des titres de recettes émis et celui des mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2019, et sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

Entendu l'exposé de Monsieur MELLA Daniel,

Considérant dès lors la concordance des écritures comptables du compte de gestion du receveur du budget Commune 2019, sur les résultats de clôture de l'exercice 2019, à savoir :

- **Section de fonctionnement excédent : 1 784 121,24 €**

- **Section d'investissement excédent : 2 390 314,94 €**

Résultat global de l'exercice 2019 : 4 174 436,18 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Adopte le compte de gestion du Receveur Municipal pour le budget Commune de l'exercice 2019 dont les écritures dépenses et recettes sont identiques à celles du compte administratif du budget Commune pour l'année 2019.

Autorise la régularisation des écritures par le comptable du trésor public. du compte @ 001 portant le résultat de clôture de l'exercice 2019 :

- **à la section d'investissement** d'un montant de 2 390 314,94 € et non 2 310 314,94 € figurant au compte de gestion

- **à la section de fonctionnement de 1 784 121,24 €**

Soit un résultat de clôture de l'exercice 2019 de 4 174 436,18 €

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - BUDGET COMMUNE

Election du Président de séance - Monsieur MELLA Daniel, Maire Adjoint délégué aux finances

Budget Commune :

Le Compte Administratif 2019 reprend les résultats de clôture de l'exécution du budget 2019 et reports 2018.

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur MELLA lors de la séance, délibérant sur le compte administratif 2019,

Après s'être fait présenter le budget primitif 2019,

Donne acte à Monsieur SPECQ André, Maire,

De la présentation faite du compte administratif 2019, lequel peut se résumer comme suit :

Section de fonctionnement - réalisé 2019

Dépenses 2019 : 8.023 954,14 €

Recettes 2019 : 9 062 934,56 €

Résultat de l'exercice 2019-(R-D) Excédent: 1 038 980,42 €

Reprise de l'Excédent de fonctionnement reporté 2018: 745 140,82 €

Résultat de clôture 2019 section de fonctionnement : 1 784 121,24 €

Section d'investissement réalisé 2019

Dépenses 2019 : 2 081 021,91 €

Recettes 2019 : 2 051 379,43 €

Résultat de l'exercice 2019 (R-D) Déficit : 29 642,48 €

Reprise de l'excédent d'investissement reporté 2018 : 2 419 957,42 €

Résultat de clôture 2019 section d'investissement : 2 390 314,94 €

Résultat de clôture global du budget 2019: 4 174 436,18 €

L'état des restes à réaliser et crédits de reports au 31 décembre 2019 pour 94 154,68 € reprennent essentiellement les honoraires de la maîtrise d'œuvre pour les opérations d'aménagement du parc de logements sur les différentes opérations programmées, les différentes missions engagées pour l'étude et la réalisation de la voie de désenclavement de l'opération dite fermes sud, la mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation du COSEC, l'assistance à maîtrise d'ouvrage et études pour les installations de vidéo protection.

Les crédits de reports sur la section d'investissement recettes seront repris au Budget Primitif 2020.

Vote du Compte Administratif Budget Commune 2019

Le Conseil municipal procède au vote.

Considérant que pour cet acte, Monsieur le Maire doit quitter la séance, Monsieur MELLA Daniel, Maire Adjoint délégué aux finances est élu en qualité de président de séance,

Le conseil municipal, à l'unanimité, 27 votants,

Approuve l'exécution du budget 2019,

Adopte le compte administratif du budget de la commune pour 2019 :

- résultat de clôture en section de fonctionnement de 1 784 121,24 €

- résultat de clôture en section d'investissement de 2 390 314,94 €

Accepte le résultat cumulé de clôture du compte administratif de 2019 de : 4 174 436,18 €

Vote le report des crédits de dépenses pour les restes à réaliser en section d'investissement pour un montant de 94 154,68 €

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2019 - BUDGET COMMUNE BUDGET COMMUNE DE MARLY LA VILLE

Résultats de clôture 2019

Excédent de fonctionnement 2019 : 1 784 121,24 €

Excédent d'investissement 2019 : 2 390 314,94 €

Considérant qu'il y a lieu de statuer sur l'affectation du résultat de l'exercice 2019 du budget de la commune laissant apparaître au compte administratif de 2019 un résultat cumulé de clôture pour 2019 de : 4 174 436,18 €

Considérant que le compte administratif 2019 de la commune a été adopté préalablement,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire,
Après délibération, par 28 voix pour,
0 voix contre,
0 abstention

Décide de l'affectation du résultat 2019 du budget de la commune au BP 2020.

Les besoins de la section investissement seront couverts par un prélèvement de 800 000 € pris sur l'excédent de fonctionnement 2019 de 1 784 121,24 €

Avec une opération décrite au Budget primitif 2020 :

Article ©1068 Affectation de l'excédent de fonctionnement capitalisé de 800 000 €

Article © 002 Report de l'excédent de fonctionnement 2019 au BP 2020, (1 784 121,24 € - 800 000 €) soit 984 121,24 €

Article © 001 Report de l'excédent d'investissement 2019 au BP 2020 de 2 390 314,94 €

INTERCOMMUNALITÉ

CARPF - CHALLENGES DU NUMÉRIQUE - PRIX DES MAIRES DE LA CINQUIÈME ÉDITION - VOTE DE LA PARTICIPATION DE MARLY LA VILLE

Les 42 communes de la CARPF sont invitées à participer au « Prix des Maires » afin de marquer ainsi leur engagement en faveur du numérique.

Vous pouvez visualiser la vidéo des challenges #4 en allant sur le lien :

<https://drive.google.com/file/d/1GSKJ3gczV1x71BpzhZcKkBL2R-I5GJA/view>.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté de Monsieur le Préfet du Val d'Oise du 26 mars 2013 portant extension du périmètre de la communauté d'agglomération Val de France aux communes de Bonneuil en France et de Gonesse au 01/01/2014,

VU les statuts de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France,

Considérant l'enjeu de développement économique que représente le domaine du numérique pour le territoire du Grand Roissy,

Considérant la volonté de créer un écosystème du numérique local incluant un Incubateur, un Faclab, des services aux entreprises et aux habitants qui seront tous rassemblés à terme au sein de la future Maison du Numérique sur le Campus de l'IUT de Sarcelles,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Vote la participation de la commune de Marly la Ville au « Prix des Maires de la cinquième édition des Challenges du Numérique » à hauteur de 500.00 euros Hors Taxes.

CARPF - APPROBATION DES STATUTS MODIFIÉS

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Approuve les statuts modifiés de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France,

Acte que les dispositions figurant à l'article 6 desdits statuts entreront en vigueur à compter du 1er janvier 2020 conformément au II de l'article 66 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 modifiée,

Acte que les dispositions figurant à l'article 9 desdits statuts entreront en vigueur à compter du renouvellement des conseils municipaux en mars 2020.

CULTURE

CARPF - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA CARPF ET LA COLLECTIVITÉ RELATIVE À LA MISE À DISPOSITION D'ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX DANS LE CADRE DU FESTIVAL LITTÉRATURE JEUNESSE « LIVRE COMME L'AIR 2020 »

A titre indicatif, la totalité de la programmation du Festival de littérature jeunesse 2020 « Livre comme l'air » est proposée sur entrée libre et gratuite à l'ensemble des publics ciblés.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Approuve et Autorise Monsieur le Maire à signer la convention qui a pour objet de définir les modalités de mise à disposition à titre gracieux de la médiathèque municipale Henri Marlé (sise 7 allée des noisetiers 95670 Marly-la-Ville) par la Ville en vue d'accueillir la manifestation suivante organisée par Roissy Pays de France : Spectacle de conte « Et hop ! », par la Compagnie du 13.10 (conteuse Christèle Pimenta)

INTERCOMMUNALITÉ

SMDEGTVO - APPROBATION DES STATUTS MODIFIÉS

Suivant le souhait du comité syndical du SMDEGTVO en date du 25/11/2019 de modifier ses statuts,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Approuve les statuts proposés qui précisent que :

- le syndicat se dote d'activités supplémentaires telle que la coordination de groupements de commandes,
- la durée du syndicat est illimitée,
- le siège du syndicat est fixé au Campus du Conseil départemental du Val d'Oise, 2 avenue du Parc, CS 20201 Cergy, 95032 CERGY PONTOISE CEDEX,
- le comité syndical sera constitué de délégués titulaires et de délégués suppléants selon les modalités suivantes :
1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant par commune de moins de 10 000 habitants,
2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants par commune à partir de 10 001 habitants.
- les recettes supplémentaires sont possibles,
- les fonctions du Receveur sont confiées à la Trésorerie de Cergy Collectivités.

SIGIDURS - RÈGLEMENT D'IMPLANTATION DES BORNES ENTERRÉES

Considérant l'inscription du Sigidurs dans une démarche d'optimisation de la collecte, notamment par la mise en place de bornes enterrées,

Considérant que face aux demandes croissantes des bailleurs, des copropriétés et des communes adhérentes, le Sigidurs souhaite généraliser l'implantation de bornes enterrées pour les emballages et papiers et pour le verre sur l'ensemble de son territoire,

Considérant que les projets d'implantation de bornes enterrées doivent respecter un ensemble de prescriptions administratives et techniques,

Considérant la nécessité de mettre en place un règlement d'implantation des bornes enterrées,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Approuve l'adoption du règlement d'implantation des bornes enterrées.

URBANISME

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - SOCIÉTÉ BEA CARECO - ROUTE DÉPARTEMENTALE 10 - ZI DES GUÉPILLES

La demande a été déclarée recevable par la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie en Ile-de-France le 9 décembre 2019.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Emet un avis favorable sur le projet de la société BEA CARECO.

RENOUVELLEMENT DU BAIL MARLY LA VILLE - TDF

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer le bail avec TDF représenté par Monsieur Xavier LEBRUN agissant en qualité de Responsable Patrimoine suivant les modalités précisées.

SCOLAIRE

IME MADELEINE DE BRÈS - DEMANDE DE SUBVENTIONS - SÉJOURS ÉDUCATIFS

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Une personne ne prenant pas part au vote :

Motion adoptée par 27 voix

Pour 27

Contre 0

Abstention 0

Vote la subvention totale pour les deux séjours d'un montant de 1903,16 euros qui sera versée directement à l'IME Madeleine de Brès.

AFFAIRES SOCIALES

SÉJOURS DES ANCIENS - NORMANDIE ET PRAGUE - VOTE DES TARIFS « PERSONNE SEULE »

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Approuve les deux barèmes de participation aux séjours Prague et en Normandie pour les personnes « seules ».

PERSONNEL

TABLEAU DU PERSONNEL - MISE À JOUR

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Approuve la mise à jour du tableau des effectifs suivant les modifications indiquées.

PRESTATIONS D'ACTIONS SOCIALES EN FAVEUR DES AGENTS ET DE LEURS FAMILLES AU 01/01/2020

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Approuve les taux des prestations d'actions sociales allouées au personnel communal.

FRAIS DE DÉPLACEMENT DU PERSONNEL - INDEMNITÉ DE REPAS AU 01/01/2020

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Vote au 01/01/2020, le remboursement systématique des frais de repas sur présentation de justificatifs sur la base de 17,50 euros et ce même si le montant de la dépense est inférieur.

Dit que la somme de 17,50 euros sera révisée suivant les décrets futurs.

AFFAIRES GÉNÉRALES

CIG ILE DE FRANCE - CONVENTION CONSTITUTIVE AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA RELIURE DES ACTES ADMINISTRATIFS ET/OU DE L'ETAT CIVIL - ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES

Considérant l'intérêt de rejoindre ce groupement de commandes en termes de simplification administrative et d'économie financière,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Decide d'adhérer au groupement de commandes pour la reliure des actes administratifs et/ou de l'état civil,

Approuve la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne comme coordonnateur du groupement habilité à signer et notifier le marché selon les modalités fixées dans cette convention,

Approuve la commande de reliure d'actes en fonction des besoins de la commune, **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes, ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2020

AFFAIRES GÉNÉRALES

INSTALLATION DE L'ASSEMBLÉE MUNICIPALE NOUVELLEMENT ÉLUE LE 15 MARS 2020 AVEC LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur André SPECQ, maire, qui après avoir proclamé les résultats des élections municipales du dimanche 15 mars 2020 a déclaré les membres du conseil municipal (présents et absents) installés dans leurs fonctions en les félicitant et en saluant la présence des deux élus complémentaires, Mme BROUT Héloïse et Monsieur BOUFFLET Fabien.

Madame JALIBERT Sylvie a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

ÉLECTION DU MAIRE

Monsieur SPECQ André, le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré VINGT HUIT conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs :

Mme DIAS Virginie et Monsieur QUIQUEMPOIS Joffrey

Chaque conseiller municipal a déposé lui-même dans le réceptacle prévu à cet effet, son bulletin de vote. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :

Un, Monsieur André SPECQ

Nombre de votants :

Vingt sept

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :

Zéro

Nombre de suffrages exprimés :

Vingt sept

Monsieur André SPECQ a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

DÉLIBÉRATION N° 17

ÉLECTION DES ADJOINTS

Sous la présidence de Monsieur André SPECQ élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

Le maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un sans qu'il y ait obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Le conseil municipal a laissé un délai raisonnable pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner. A l'issue de ce délai, le maire a constaté qu'une seule liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire a été déposée : **Liste LELEZ-HUVE Michèle.**

Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau désigné.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : zéro

Nombre de votants (enveloppes déposées) : vingt-huit

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : zéro

Nombre de suffrages exprimés : vingt-huit

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Madame LELEZ-HUVE Michèle. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation en étant assurés des félicitations :

1^{ère} Maire Adjointe LELEZ-HUVE Michèle

2^{ème} Maire Adjoint MELLA Daniel

3^{ème} Maire Adjointe JALIBERT Sylvie

4^{ème} Maire Adjoint HURTEL Pierre-Yves

5^{ème} Maire Adjointe DESWARTE Isabelle

6^{ème} Maire Adjoint WALLET Robert

7^{ème} Maire Adjointe GELY Fabienne

DÉTERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

Rapporteur : Monsieur SPECQ André, Maire

Sous la présidence de Monsieur André SPECQ, élu maire, le conseil municipal a été invité à déterminer le nombre des adjoints.

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit HUIT adjoints au maire au maximum.

Il a rappelé qu'en application de la délibération antérieure, la commune disposait, à ce jour, de SEPT adjoints.

Strate Population municipale : de 5000 à 9999

RAPPEL au 01/01/2020 – population marlysiennne : 5 721 habitants

Nombre de conseillers : 29

Nombre maximum d'adjoints : 8

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

Decide de reconduire et d'approuver la création de sept postes d'adjoints au Maire.

CRÉATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Rapporteur : Monsieur SPECQ André, Maire

Les travaux du conseil municipal ne résultent pas seulement des réunions en séance plénière, mais également des commissions où une part importante du travail d'étude de projets et de préparation des délibérations est réalisée.

Suivant l'article L2121-22, il appartient au conseil municipal de décider du nombre de commissions et du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission.

Les membres sont en principe désignés par vote à bulletin secret, mais le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

Suivant l'article L2122-22 du CGCT, Monsieur le Maire est président de droit de chaque commission.

Au cours de la première réunion, les commissions doivent désigner un vice-président.

Le fonctionnement de ces commissions n'est soumis à aucune règle de délai ou de quorum. Leurs modalités de fonctionnement sont totalement libres.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée Municipale la création des commissions et la désignation de ses membres.

Après modification et délibération,

Le Conseil Municipal,

APRÈS VOTE par 28 voix

VALIDE la création des commissions et la désignation de ses membres.

(Voir tableaux des commissions page 21)

NAISSANCES

MERCIER MONBRUN Lenny.....	27/03/2019	HERMAK Assya.....	17/02/2020
MONTAGNA Nolan.....	29/03/2019	BAHRIA Lisa.....	24/02/2020
LUBIN Noham.....	22/04/2019	CROSNIER-VIRAYE Waylone.....	03/03/2020
LECERF Camille.....	18/08/2019	HOSKAL Alp.....	03/03/2020
BAHIJ GUIDICI Sacha.....	10/11/2019	MARTIN Maryus.....	06/03/2020
BOLOSIER Anaïs.....	07/11/2019	DELAISSEZ-ABRAHAM Ambre.....	11/03/2020
HOURLIER Théodore.....	07/12/2019	VOUJON Marie.....	22/03/2020
BITSCH Adèle.....	02/01/2020	JEANTY Lucas.....	01/04/2020
RAPHAEL Louise.....	14/01/2020	MAZERAT Emy.....	19/05/2020
JEAN-LOUIS SON Iria.....	15/01/2020	KANTE Boubou.....	23/06/2020
CORDIER Ayan.....	20/01/2020	CARRIER Mathéo.....	28/07/2020

ALLIANCES

JEYAMOHAN Jeyrame et DUC Valentine.....	27/06/2020
POUGET Cédric et PORCU Elodie.....	18/07/2020



PARTANCES

SZLOSEK Fernand.....	86 ans.....	14/01/2020
AUSTER Luc.....	61 ans.....	15/01/2020
METARD Guy.....	82 ans.....	16/01/2020
HERVEL Christiane veuve NOËL.....	87 ans.....	21/01/2020
MARTINEZ Pierre.....	60 ans.....	30/01/2020
CORFU Marcel.....	76 ans.....	09/02/2020
DARGENT Sylviane veuve MILLIER.....	73 ans.....	11/02/2020
FOOS Stéphane.....	51 ans.....	16/02/2020
ANDRE Marcelle veuve BROUAYE.....	95 ans.....	26/02/2020
DREMONT Paul.....	93 ans.....	05/03/2020
MULLER Monique.....	73 ans.....	13/03/2020
VITRY Véronique divorcée ANDRÉ.....	63 ans.....	19/03/2020
CAILLET Denis.....	68 ans.....	27/03/2020
DELMOULY Pierrette divorcée LEVET.....	73 ans.....	05/04/2020
CONSTANTY William.....	80 ans.....	10/04/2020
AVENA Joséphine épouse GALLIOT.....	92 ans.....	18/04/2020
VALUN Patrick.....	64 ans.....	20/04/2020
REITER Yvonne veuve VIARD.....	87 ans.....	20/04/2020
BAPTISTE Sonia.....	38 ans.....	24/04/2020
MÜLLER Roger.....	94 ans.....	05/05/2020
PHÉLIPPEAU Simone épouse RODEANO.....	95 ans.....	06/05/2020
PETRAULT Patrice.....	70 ans.....	21/05/2020
GENTIL née WALLERAND Francine.....	85 ans.....	12/06/2020
DJEBARA Tassadit épouse BENGANA.....	74 ans.....	15/06/2020
BAUMGARTEN Guy.....	68 ans.....	17/06/2020
MUSCAT Nelly épouse PALAORD.....	90 ans.....	23/06/2020
DONARD Jean Marc.....	61 ans.....	01/07/2020
DESALAY Nicole épouse CATY.....	84 ans.....	15/07/2020
BORGEAIS Suzanne épouse SARLANDIE.....	94 ans.....	16/07/2020
GUILLOIS André.....	86 ans.....	22/07/2020
LARTAUD Georges.....	70 ans.....	28/07/2020
GOTTE Roger.....	73 ans.....	03/08/2020
BUTAULT Daniel.....	73 ans.....	10/08/2020
RAISON Stéphane.....	76 ans.....	10/08/2020
OLIVERES Georges.....	82 ans.....	13/08/2020

Bulletin municipal d'informations de Marly-la-Ville

Hôtel de ville : 01 34 47 46 46 - mairie@marly-la-ville.fr - www.marly-la-ville.fr

Responsables de la publication : André SPECQ, Maire et Sylvie JALIBERT, Maire adjoint/Communication et Information
Avec le concours du Club Image et Son

Imprimerie J.B. IMPRESSIONS - www.jbimpressions.com - 03 44 63 46 76

la billetterie >
E.Leclerc

La Parapharmacie
E.Leclerc

SUSHIMARKET

Location
E.Leclerc

VOYAGES
E.Leclerc



E.Leclerc
FOSSES - LA CHAPELLE EN SERVAL



Ouvert du lundi au samedi de 8h30 à 20h
Vendredi de 8h30 à 20h30
Dimanche de 9h00 à 12h30
Tél. 01 34 31 96 00



TOUT CE QUI COMPTE POUR VOUS, EXISTE À PRIX E.LECLERC

AGENDA

OCTOBRE

SAMEDI 3 / DANSE

Ouverture de saison

→ "Dé-balles" (Scat D Compagnie) / ECLJ*

MERCREDI 7 / BANDE DESSINÉE

→ *Diaporama BD* / Bibliothèque Municipale

VENDREDI 16 / THÉÂTRE

→ "Le Cercle de Whitechapel" (Pascal Legros & le Renard Argenté) / ECLJ*

SAMEDI 17 ET DIMANCHE 18 / EXPOSITION

→ *Amicale Fr. des Collect. Objets Rep.* / Salle des Fêtes

SAMEDIS 24 ET 31

→ *Festival Destination Manga-Pop Culture* / Bibliothèque Municipale

VENDREDI 30 ET SAMEDI 31 / COMÉDIE MUSICALE

→ "Mais t'es où ? Pas là..." (Les Chup's) / ECLJ*

OCTOBRE - NOVEMBRE / EXPOSITION

→ « Abstrait » - Cédric Schorno / ECLJ*

NOVEMBRE

MERCREDI 11 / COMMÉMORATION

→ *Commémoration 11 novembre* / Monuments aux morts

JEUDI 19 / OPÉRA BOUFFE

→ "À vos saveurs" (Compagnie ACTA) / ECLJ*

DIMANCHE 22

→ *Bourse aux jouets et aux livres* / Salle des Sports

MERCREDI 25 / THÉÂTRE DE PAPIER

→ "Millefeuilles" (Compagnie Areski) / ECLJ*

DÉCEMBRE

MARDI 8 / THÉÂTRE

→ "Là... Pas là !" (Compagnie ACTA) / ECLJ*

MERCREDI 9 / THÉÂTRE

→ *Piccolo Théâtre* / Bibliothèque Municipale

VENDREDI 11 / CONCERT

→ *Carte blanche « Brève histoire du jazz »* (École Municipale de Musique) / ECLJ*

MERCREDI 16

→ *Don du sang* / Salle des fêtes

VENDREDI 18 / CONCERT

→ *Les Fouteurs de Joie* / ECLJ*

JANVIER

VENDREDI 08 / CIRQUE

→ "Huitième jour" (Compagnie La Mob à Sisyphe) / ECLJ*

VENDREDI 15 / CIRQUE

→ "Nous sommes possibles" (Kurt Demey) / Bibliothèque Municipale

SAMEDI 23 / MAGIE-MENTALISME

→ "Mentalisme, Une affaire du XIX^{ème} siècle" (Clément Freze) / ECLJ*

VENDREDI 29 / CONCERT

→ "La Nuit des Conservatoires" (École Municipale de Musique) / ECLJ*

*Espace Culturel Lucien Jean

FÉVRIER

VENDREDI 12 / CIRQUE

→ "Mule" (Collectif À Sens Unique) / ECLJ*

FÉVRIER - MARS / EXPOSITION

→ « Animalité » - Pauline Lara / ECLJ*

MARS

SAMEDI 6 / HUMOUR

→ "Le Monde appartient à ceux qui le fabriquent" (Bun Hay Mean) / ECLJ*

MERCREDI 10

→ *Don du sang* / Salle des fêtes

VENDREDI 12 / DANSE

→ "Printemps de la danse" / École Municipale de Danse / ECLJ*

SAMEDI 13 ET DIMANCHE 14 / DANSE

→ "Stage : Printemps de la danse" (École Municipale de Danse)

JEUDI 18 / DANSE

→ "Hihahutte" (Compagnie Da Stilte) / ECLJ*

DIMANCHE 21

→ *La Dictée et son certif* / Salle des fêtes

MARS - AVRIL

→ "Festival Littérature Jeunesse" / Bibliothèque Municipale

AVRIL

VENDREDI 2 / CONCERT

→ "Apéro Jazz" (École Municipale de Musique) / ECLJ*

SAMEDI 10 / THÉÂTRE

→ "Le Dîner de Cons" (Compagnie Cléante) / ECLJ*

AVRIL - MAI / SPECTACLE DE RUE

→ "Primo" (Le Moulin Fondu) / ECLJ*

MAI

MERCREDI 12 / DANSE

→ "Répliques" (Compagnie Le Grand Jeté !) / ECLJ*

VENDREDI 28 / CONCERT

→ *Carte blanche « Concert Baroque »* (École Municipale de Musique) / Église Saint Etienne

VENDREDI 28 ET SAMEDI 29 / COMÉDIE MUSICALE

→ "Ils chantaient la vie" (Les Chup's) / ECLJ*

JUIN

VENDREDI 11 ET SAMEDI 12 / DANSE

→ *Spectacle de fin d'année* (École Municipale de Danse) / ECLJ*

MERCREDI 16 / STREET ART

→ *Atelier et exposition "Marly Art"* (VEC CREW) / ECLJ*

LUNDI 21

→ *Fête de la Musique*

VENDREDI 25

→ *Concert de fin d'année* (École Municipale de Musique) / ECLJ*